

BUDGET

PRIMITIF

2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024



Un budget 2024 qui relève les défis de l'avenir

Le vote du budget 2024 intervient dans un contexte économique dégradé, marqué par l'inflation persistante, des coûts d'énergie élevés, le maintien des taux d'intérêts à un niveau trois supérieur au début du mandat, ainsi que plusieurs décisions successives de l'Etat visant à revaloriser la rémunération des agents publics.

Face à ces nouveaux défis, la Ville de Montpellier a accru son exigence concernant la préparation budgétaire.

Ce travail rigoureux s'inscrit dans la stratégie financière posée pour ce mandat :

- **Maîtriser la situation financière de la Ville** : pérenniser l'autofinancement et assurer une gestion stratégique et maîtrisée de la dette
- **Traduire dans le budget des choix politiques forts** : financer une PPI ambitieuse et assurer la transition écologique et solidaire.

Le budget 2024 vient ainsi conforter le bouclier social visant à protéger nos concitoyens face aux effets de la crise énergétique et de l'inflation : il se traduit par la stabilité de la fiscalité et le maintien de tarifs visant à garantir à tous l'accès au service public. Ces choix sont complémentaires de la gratuité des transports pour les habitants de la Métropole, effective depuis le 21 décembre 2023. Cette mesure emblématique s'accompagne de nombreuses actions en faveur de l'éducation et de l'enfance, de la solidarité et de la proximité au quotidien sur la Ville de Montpellier, que le budget 2024 permet de conforter.

Dans un environnement économique détérioré, les dépenses d'équipement participent plus que jamais au soutien de l'emploi et de l'activité du territoire. Le budget 2024 proposera ainsi 202 M€ de dépenses d'équipement qui participeront au déploiement de projets majeurs prévus dans la PPI, tels que le groupe scolaire Hypathie et le pôle éducatif des halles, le grand parc Lunaret-Lavalette-Montmaur, ainsi que d'importants travaux visant à moderniser et assurer la transition écologique des écoles. C'est un record historique qui va permettre de créer ou protéger plus de 2000 emplois sur le territoire.

1.	Le contexte global et l'équilibre du BP 2024	4
1.1	Le choc énergétique	4
1.2	L'impact de la hausse des taux d'intérêt	5
1.3	La transparence de la gestion	6
1.4	Le bouclage global du budget	7
1.5	Le bouclage réel par section	9
1.6	L'épargne et la situation financière	11
2.	Un budget 2024 qui maintient le cap sur les priorités du mandat	12
2.1	Ecoles et crèches.....	13
2.2	Aménagement	16
2.3	Une ville plus verte et exemplaire	18
2.4	Culture, sports et jeunesse.....	20
2.5	Solidarité et proximité.....	22
2.6	Sécurité.....	24

3.	Les ressources du budget 2024.....	26
3.1.	Les recettes de fonctionnement.....	26
3.2.	Les recettes d'investissement	33
4.	Les emplois du budget 2024.....	37
4.1.	Les dépenses de fonctionnement	37
4.2.	Les dépenses d'investissement.....	43
	Conclusion.....	48
	Annexes	49
	Annexe n°1 : Présentation du BP 2024 selon l'article L.2313-1 du CGCT.....	50
	Annexe n°2 : APCP- Crédits de paiement 2024 et suivants	62
	Annexe n°3 : Miroir budgétaire des flux croisés Ville- Métropole de Montpellier	69

1. Le contexte global et l'équilibre du BP 2024

1.1 Le choc énergétique

L'effort de maîtrise de l'énergie

Après une année 2023 critique pour les tarifs du gaz et de l'électricité, la Ville de Montpellier a suivi de près les fluctuations de ces derniers pour 2024 avec le soutien précieux du Syndicat Hérault Energie, et a pu négocier des tarifs en net repli qui permettent de retenir des hypothèses à la baisse. Le plan de sobriété énergétique a de plus porté ses fruits en permettant une baisse de la consommation de l'ordre de 5 %. Ces éléments favorables permettent notamment de compenser les évolutions à la hausse des budgets de fluides liées aux nouveaux périmètres de bâtiments intégrés au patrimoine de la Ville.

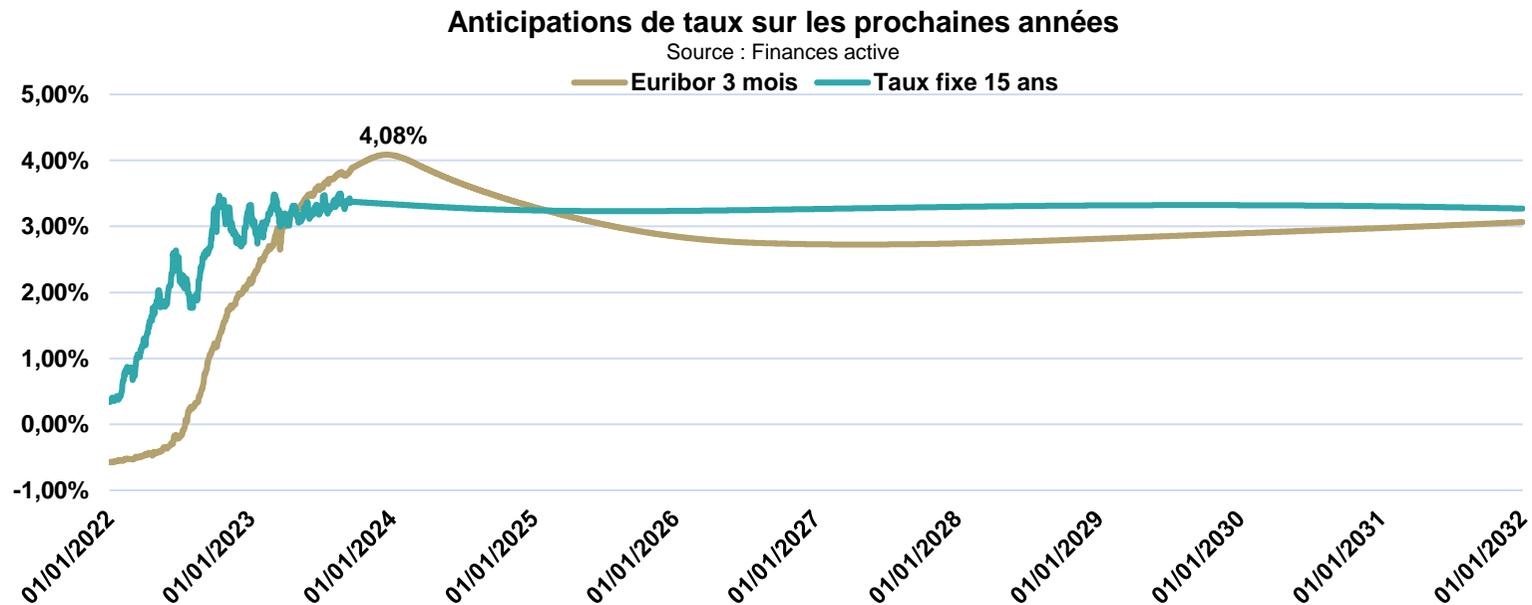
en M€	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Dépenses d'électricité et gaz des bâtiments municipaux	4,1	8,6 (+109%)	7,3 (-14%)

Evolution attendue des tarifs 2024:

- **Electricité :**
x **0,72** sur facture TTC (x 2,75 en 2023)
- **Gaz :**
x **0,60** sur facture TTC (x 3,5 en 2023)

1.2. L'impact de la hausse des taux d'intérêt

Face au contexte inflationniste, la Banque Centrale Européenne a relevé à de nombreuses reprises ses taux directeurs en 2023. L'augmentation du mois de septembre est la dixième augmentation depuis juillet 2022, ce qui correspond à un rythme inédit depuis la création de l'organisation il y a 25 ans. Les taux directeurs ont ainsi été portés entre 4,0% et 4,75%, soit le plus haut niveau jamais atteint depuis le lancement de la monnaie unique. Les marchés sont désormais dans l'expectative d'éventuelles nouvelles hausses, et incertains quant à la date d'une possible baisse des taux.



Les emprunts contractés génèrent une augmentation de la charge de la dette, à hauteur de 3,9 M€ au BP 2024. Cette augmentation est également fortement impactée par la hausse des taux d'intérêts.

1.3. La transparence de la gestion

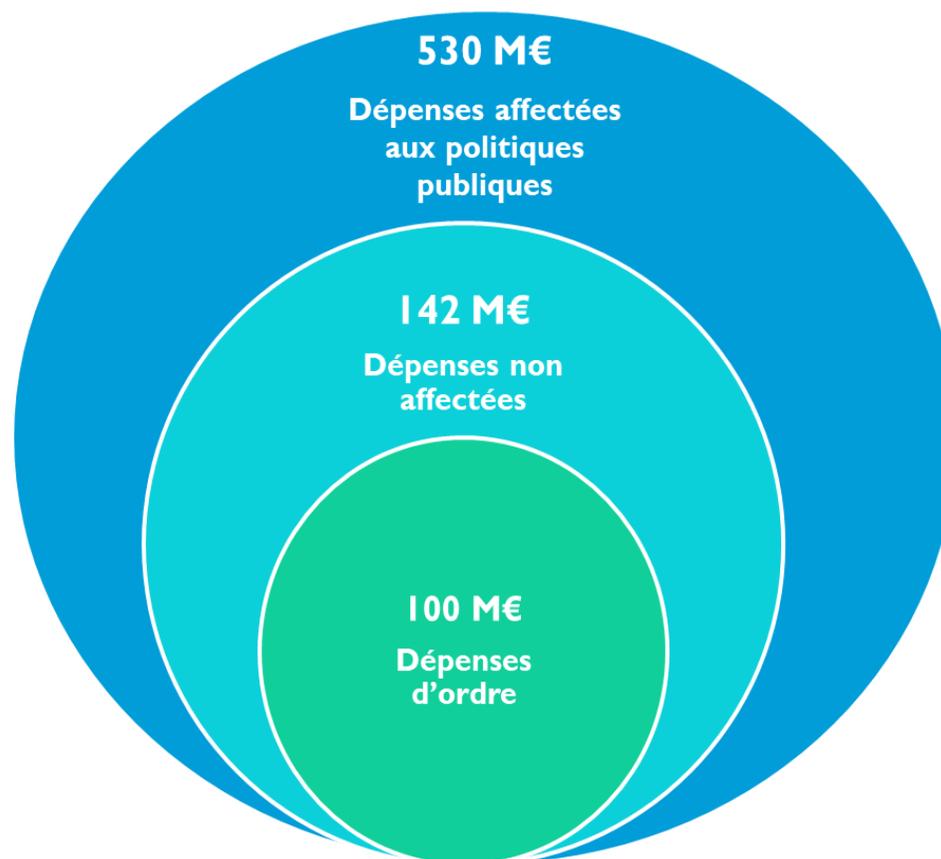
Afin d'éclairer davantage les choix des élus et optimiser la transparence financière de Montpellier, la Ville s'engage sur deux points :

- **Budgets verts** : la réglementation prévoit la mise en place d'une annexe budgétaire, obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants à compter de l'exercice 2024 (compte administratif 2024 et budget primitif 2025), consacrée à l'impact du budget sur la transition écologique. **La Ville de Montpellier fait le choix d'anticiper l'obligation légale en présentant les premiers résultats de la démarche sur la base du Compte Administratif 2023.**
- **Certification des comptes** : à ce stade, le parlement ne s'est pas encore prononcé concernant la suite qu'il souhaite accorder au dispositif. Si le gouvernement préconise une certification sur la base du volontariat pour les collectivités les plus importantes à compter de 2028, la cour des comptes a publié un référé pour généraliser la certification aux grandes collectivités. **La Ville de Montpellier s'engage à poursuivre la certification des comptes au moins jusqu'à la fin du mandat.**



1.4. Le bouclage global du budget

Le budget total 2024 (opérations d'ordre et opérations réelles) s'établit à **772 M€** et se présente ainsi :



Détail par section

En M€	Ordre	Réel	Total
Dépenses			
Fonctionnement	64	384	448
Investissement	36	288	324
Total	100	672	772
Recettes			
Fonctionnement	31	417	448
Investissement	69	255	324
Total	100	672	772

1.5. Le bouclage réel par section

Section de fonctionnement

Recettes	RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 416 M€	
Recettes fiscales		278 M€
Dotations, compensations et subventions		105 M€
Produits des services et du domaine		31 M€
Autres recettes (produits exceptionnels, remboursements)		2 M€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 384 M€	Dépenses	
	Dépenses de personnel	215 M€
	Charges courantes et subventions versées	110 M€
	Charges financières	12 M€
	Versement attribution de compensation et FPS à 3M	46 M€
EPARGNE BRUTE 33 M€		

Section d'investissement

EPARGNE BRUTE 33 M€	
Dotations reçues (FCTVA)	RECETTES D'INVESTISSEMENT: 255 M€
7 M€	
Remboursement d'avances	
14 M€	
Gestion active de dette	
60 M€	
Subventions d'investissement	
9 M€	
Cessions	
3 M€	
Emprunt	
163 M€	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 288 M€	Dépenses d'équipement (dont ACI)
	202 M€
	Remboursement du capital de la dette
	20 M€
	Gestion active de la dette
60 M€	
Avances	
6 M€	

1.6. L'épargne et la situation financière

Chaîne de l'épargne en M€	BP 2023	BP 2024
Recettes de fonctionnement	392,9	416,4
- Dépenses de fonctionnement	360,2	383,8
Epargne brute	32,6	32,6
Encours de dette au 1er janvier en M€	244,2	311,2
Capacité de désendettement	7,5 ans	9,5 ans

L'épargne brute est stable à hauteur de 32,6 M€.

L'encours de dette s'élève à 311,2 M€ au 1^{er} janvier 2024. Sur ce total, 8 M€ sont issus d'emprunts de type revolving qui ont été remboursés en début d'année.

2. Un budget 2024 qui maintient le cap sur les priorités du mandat

Le budget proposé pour 2024 poursuit les efforts engagés depuis le début de ce mandat sur nos six grands axes de politiques publiques :

Axe du budget	Thématique
Ecoles et crèches	<ul style="list-style-type: none"> • Investir pour l'avenir • Un grand plan pour revaloriser l'école de la République • Une restauration scolaire diversifiée et de qualité • Accroître les places en crèche et accompagner les jeunes Montpelliérains durant leur petite enfance
Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Rééquilibrer la ville • Accompagner son développement • Apaiser la ville
Transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Une ville exemplaire • La ville parc
Culture et sport	<ul style="list-style-type: none"> • Un grand plan de rénovation pour le sport de proximité • Un patrimoine exceptionnel • Un appui à la vitalité associative
Solidarité et proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Une ville plus proche de ses habitants
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité pour tous et partout • La propreté, l'hygiène et la sécurité sanitaire

2.1. Ecoles et crèches

La réussite éducative, la restauration scolaire et la petite enfance regroupent plus de 25% des crédits réels proposés pour 2024. Cette thématique constitue la priorité de ce mandat, symbole de notre volonté de faire de Montpellier une ville à hauteur d'enfants. Conçu en concertation avec l'éducation nationale, les habitants et la communauté éducative, le Plan école 2030 lancé en 2023 est un projet ambitieux et concerté au service de la réussite de toutes les petites Montpelliéraines et tous les petits Montpelliérains.

L'école de la République, publique et laïque, se doit d'offrir à tous les enfants les mêmes chances de réussite. Depuis le début de ce mandat, la Ville de Montpellier mène une politique globale en faveur de l'école, via la mise en place du soutien scolaire public, laïque et gratuit dans les écoles et médiathèques, la hausse de 20% de la dotation pédagogique par enfant, ainsi que la construction, l'extension et la rénovation des écoles. Ainsi, une nouvelle école ouvrira ses portes à la rentrée 2024 : l'école élémentaire du Conservatoire (transformation de l'ancien couvent et conservatoire).

En parallèle, la Ville porte un engagement fort pour la petite enfance, avec la création de 300 places de crèche supplémentaires d'ici 2026. Montpellier conduit également un projet global en matière de restauration scolaire, visant à proposer une alimentation de qualité et faire évoluer les comportements alimentaires tout en rendant la restauration scolaire accessible au plus grand nombre via la réforme des tarifs applicable depuis 2023.



FONCTIONNEMENT (HORS PERSONNEL) 31 M€	INVESTISSEMENT 48 M€
ECOLES ET CRECHES	
PERSONNEL (1980 AGENTS*) 94 M€	TOTAL 173 M€

*en complément des agents mutualisés 3M chargés de la maintenance des bâtiments



Ecoles et crèches

Investir pour l'avenir

- **16,3 M€** pour le pôle éducatif des halles et le groupe scolaire Hypathie, dans l'autorisation de programme NPRU Mosson
- **7 M€** pour le groupe scolaire Nouveau Saint Roch
- **3 M€** pour le groupe scolaire du quartier Hauts Croix d'Argent (livraison prévue en 2025)
- **2,2 M€** pour les travaux de l'école élémentaire du Conservatoire (l'ancien couvent et conservatoire sera transformé en école qui ouvrira ses portes pour la rentrée 2024)
- **2 M€** pour la seconde extension du groupe scolaire Mosson Parc 2000 (livraison prévue en 2024)
- **1,3 M€** pour l'extension de l'école Delteil (livraison prévue pour 2025)
- **1,0 M€** pour le groupe scolaire Mas de Barlet (livraison prévue pour 2028)

Un grand plan pour revaloriser l'école de la République

- **10,9 M€** pour la maintenance et la rénovation des bâtiments scolaires
- **6 M€** pour la rénovation écologique du patrimoine scolaire
- **3,2 M€** pour le confort thermique et la végétalisation des écoles. En 2024 seront végétalisées 5 nouvelles écoles (Brel, Signoret, Boucher, Spinoza et Freud).
- **1,9 M€** pour la mise en accessibilité des bâtiments scolaires. 5 nouvelles écoles seront rendues entièrement accessibles en 2024 (Condorcet, Anatole France, Frédéric Bazille, Aristote/Périclès, Louise Michel)
- **1,8 M€** pour le plan de sécurité électrique des écoles
- **1,0 M€** pour le plan de rénovation des toilettes scolaires



Ecoles et crèches

Accroître les places en crèche et accompagner les jeunes Montpelliérains durant leur petite enfance

- **1,9 M€** pour la crèche Mireille Laget (cité créative, 48 berceaux, ouverture en 2025)
- **1,9 M€** pour la crèche Pompignane (crèche de 20 à 30 places, livraison prévue en 2026)
- **1,6 M€** pour les travaux dans les crèches
- **0,9 M€** pour la crèche Hauts Croix d'Argent (68 berceaux, livraison prévue en 2026)
- **0,2 M€** pour la fusion des crèches Coquelicot et Boutons d'Or : le nouvel établissement sera livré en janvier 2025 et permettra de créer 5 places supplémentaires

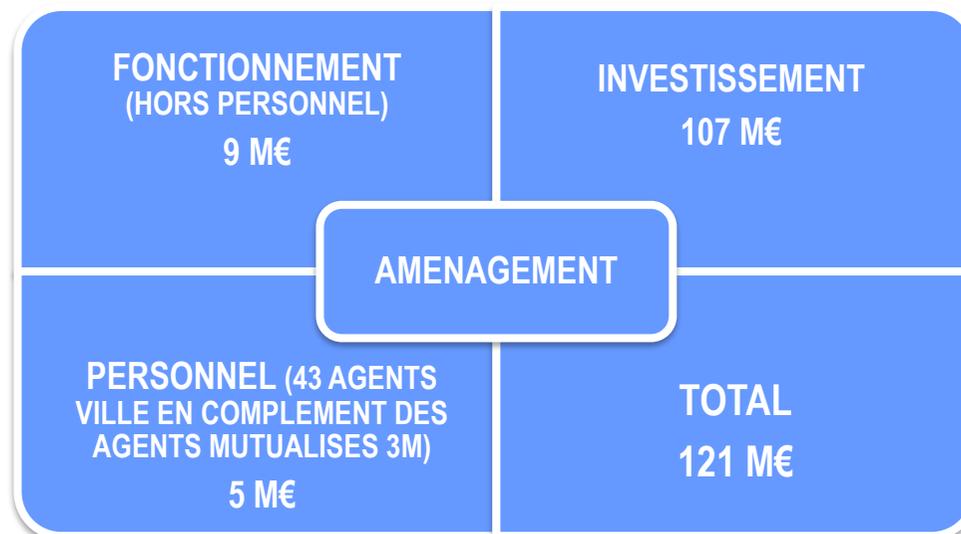
Une restauration scolaire diversifiée et de qualité

- **2,4 M€** pour la cité de l'alimentation
- **1,3 M€** pour la transformation de restaurants scolaires en self-service. 3 nouveaux selfs sont inaugurés chaque année. En 2020, 7 écoles étaient équipées d'un self : le programme prévu vise à équiper 32 écoles d'ici la rentrée scolaire 2026/2027.
- **0,8 M€** de crédits pour les travaux, études et acquisitions dans les restaurants scolaires

2.2. Aménagement

Montpellier mène au quotidien des actions fortes pour améliorer le cadre de vie et assurer l'attractivité de notre ville. Le développement de la ville se doit d'être harmonieux, s'efforçant de limiter l'étalement urbain tout en s'assurant de rénover et préserver les quartiers anciens.

Les efforts conduits par la Ville centre et la Métropole sont complémentaires sur cette thématique : les deux collectivités portent ainsi d'importants investissements consacrés aux Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain (NPRU) des quartiers Cévennes et de la Mosson. La Ville participe également au soutien des investissements majeurs portés par la Métropole en matière de voirie, de transports et de mobilité. C'est l'objet du fonds de concours de 100 M€ versé par la Ville à la Métropole, qui participe à assurer une ville apaisée via le financement de la 5^{ème} ligne de tramway et des opérations Cœur de Métropole. Les deux collectivités sont ainsi engagées en faveur de la transition écologique, tout en favorisant l'ouverture sur le monde des jeunes générations et en protégeant le pouvoir d'achat via la gratuité des transports.



Aménagement

Accompagner son développement

- **7 M€** pour la ZAC Restanque
- **3,2 M€** pour la ZAC EAI ((dont participation pour le parc public urbain)
- **1,9 M€** de participation pour l'aménagement secteur Parc Marianne
- **0,9 M€** pour la ZAC Ovalie
- **0,7 M€** pour la ZAC Croix d'Argent

Apaiser la ville

- **25 M€** de fonds de concours versés à la Métropole pour la Ville apaisée, et notamment pour les mobilités douces et alternatives (ligne 5 de tramway) et les opérations Cœur de Métropole
- **4,1 M€** de fonds de concours pour les opérations afférentes à la voirie
- **3,8 M€** pour la mise en accessibilité des bâtiments et équipements publics

Rééquilibrer la ville

- **8,2 M€** pour la politique foncière de la collectivité
- **2,4 M€** de participation pour la concession d'aménagement Nouveau Grand Cœur (dont 2M€ pour Carré Sainte-Anne, 2,5M€ travaux quartier apaisé Rondelet)

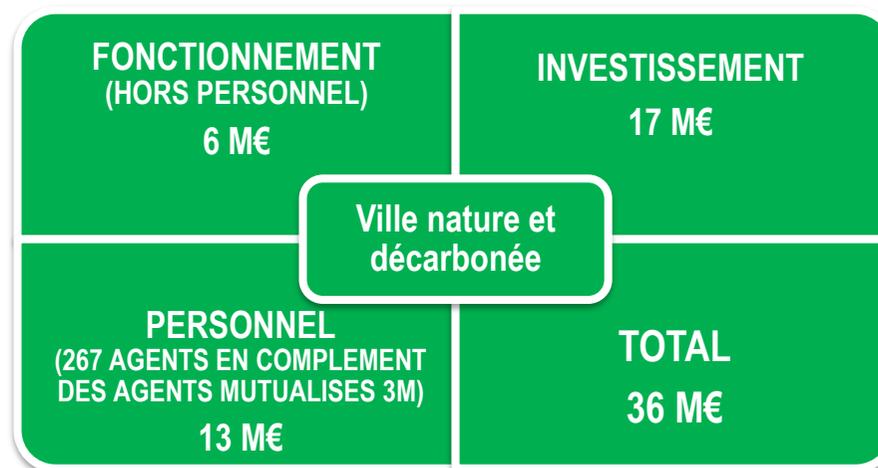


2.3. Une ville plus verte et exemplaire

La Ville de Montpellier mène depuis le début de ce mandat de nombreuses actions structurantes contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie. La gratuité des transports pour tous les résidents métropolitains mise en place le 21 décembre 2023 s'accompagne de nombreuses actions menées au niveau communal, telles que le renouvellement de l'ensemble du parc automobile de la Ville en véhicules décarbonés, la rénovation des équipements climatiques municipaux, ou encore le plan de sobriété énergétique.

Montpellier est également engagée pour la préservation des milieux et ressources naturels et la biodiversité, notamment à travers le projet de Grand Parc du Lunaret, visant à intégrer le zoo au sein d'un espace qui viendra constituer le jardin de tous les Montpelliérains comme des habitants des communes alentours.

Les crédits proposés pour 2024 s'inscrivent dans les grandes orientations définies dans la PPI : préserver et valoriser le patrimoine naturel existant, créer des parcours et coulées vertes dans la ville, construire et aménager de nouveaux jardins partagés pour créer du lien social et planter 50 000 arbres sur la mandature.





Une ville plus verte et exemplaire

La ville nature

- **1 M€** pour le secteur des Bouisses, projet d'ensemble pour la valorisation des espaces naturels et agricoles du quartier
- **0,8 M€** pour l'agriparc du Mas Nouguier
- **0,6 M€** pour l'aménagement de Grammont (études, créations de jardins familiaux et plantation de vergers à agrumes)
- **0,3 M€** pour la restauration du jardin de la reine
- **0,3 M€** pour la végétalisation de la ville (programme 50 000 arbres)

Protéger la biodiversité : le projet Lunaret-Lavalette-Montmaur

- **6,7 M€** pour Lunaret-Lavalette-Montmaur, projet global de transformation du poumon vert du Nord de Montpellier et de la Métropole
- **0,6 M€** de travaux et acquisitions au sein du zoo

Une ville exemplaire

- **2 M€** pour la transition énergétique du patrimoine (bornes de recharge pour véhicules électriques et production d'énergie photovoltaïque)
- **1,3 M€** pour la rénovation des équipements climatiques
- **1,2 M€** pour la flotte décarbonée de véhicules municipaux
- **0,2 M€** pour la pose de capteurs de qualité de l'air dans les écoles

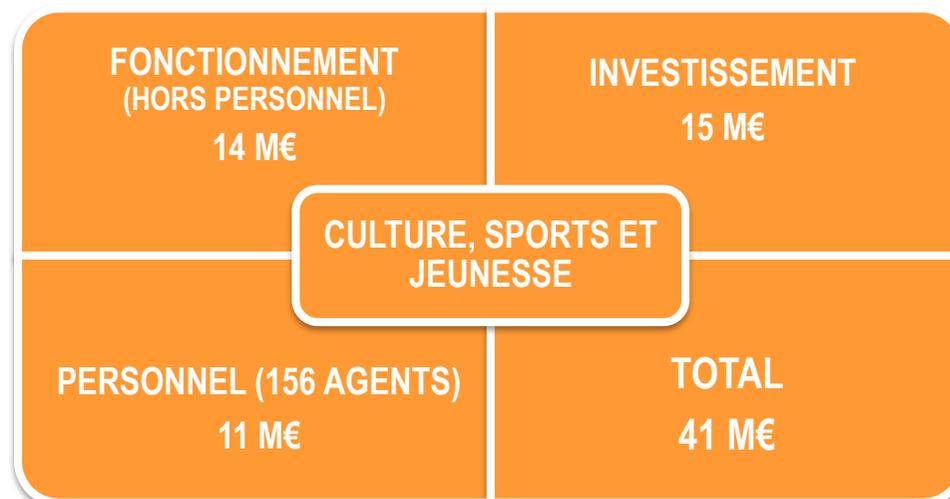
Une ville engagée pour le bien-être animal

- **0,3 M€** pour le centre de soin de la faune sauvage

2.4. Culture, sports et jeunesse

Les crédits consacrés à cette thématique visent à démocratiser les pratiques culturelles et sportives, à promouvoir les talents de Montpellier, ainsi qu'à valoriser le patrimoine exceptionnel de notre ville. Le budget 2024 financera le concert d'ouverture de la 39^{ème} édition du festival Radio France Occitanie qui aura lieu du 8 au 20 juillet 2024.

Par une démarche inédite et complémentaire, les collectivités de Montpellier, Sète et Millau s'associent dans une démarche partagée de centres de préparation aux Jeux de Paris 2024. L'union entre nos trois territoires nous permet d'être une place forte de cet évènement car les Jeux de Paris sont aussi ceux de tout un pays, avec comme point d'orgue, le passage du relais de la flamme olympique le 13 mai prochain. L'objectif est de déployer les atouts et les particularités de nos intercommunalités pour accueillir de nombreuses délégations, françaises et étrangères, venues s'entraîner, se préparer, optimiser leur performance. Il est ainsi proposé des camps de base notamment pour les disciplines évoluant sur la mer (Sète), en pleine nature (Millau) ou en milieu urbain (Montpellier). Par son engagement, Montpellier contribue ainsi à faire du sport un vecteur d'émancipation, d'intégration et de cohésion sociale.



Culture et sports

Un appui à la vitalité associative

- **Plus de 4 M€** de subventions aux associations sportives et culturelles, dont **3,3 M€** de subventions de fonctionnement et **0,8 M€** de subventions d'équipement

Un grand plan de rénovation pour le sport

- **4,1 M€** pour les travaux et acquisitions des équipements sportifs
- **1 M€** pour la rénovation du complexe sportif Lt Normand (début des travaux en 2024)
- **1 M€** pour la rénovation des terrains L. Combettes et P. Valéry (fin des travaux en 2024)
- **1 M€** pour la rénovation du palais des sports Coubertin (fin des travaux prévus en juillet 2024)
- **0,5 M€** pour la réfection des plateaux sportifs

Un patrimoine exceptionnel

- **2,1 M€** pour la dernière phase de rénovation du carré Sainte Anne
- **1,4 M€** pour le projet mille-formes, centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans
- **1 M€** pour l'embellissement et la valorisation du patrimoine culturel
- **0,9 M€** pour la rénovation du kiosque Bosc
- **0,8 M€** pour la maintenance et la rénovation des bâtiments culturels
- **0,7 M€** pour la réhabilitation du bâtiment des archives
- **0,4 M€** pour la mise en accessibilité des équipements culturels et sportifs



2.5. Solidarité et proximité

Depuis le début de ce mandat, le bouclier social mis en place par la Ville de Montpellier vise à préserver les plus vulnérables et à protéger le pouvoir d'achat de chacune et chacun. Ce bouclier se traduit entre autres par le gel des taux de fiscalité (Montpellier est une des rares villes de plus de 100 000 habitants à ne pas avoir augmenté les taux de fiscalité depuis 2020), ainsi que par des tarifs de restauration scolaire plus solidaires depuis 2023, qui complètent la gratuité des transports et la tarification sociale de l'eau mises en place par la Métropole. Ces mesures jouent plus que jamais un rôle fondamental dans un contexte économique marqué par l'inflation et le choc énergétique.

Les crédits du budget 2024 viendront également financer les actions en faveur d'une ville plus accueillante et plus solidaire. A l'heure où les hommes se dressent les uns contre les autres, Montpellier se doit d'être fidèle à sa tradition de tolérance : face à ceux qui dressent des murs, elle continue à être celle qui construit des ponts.





Solidarité et proximité

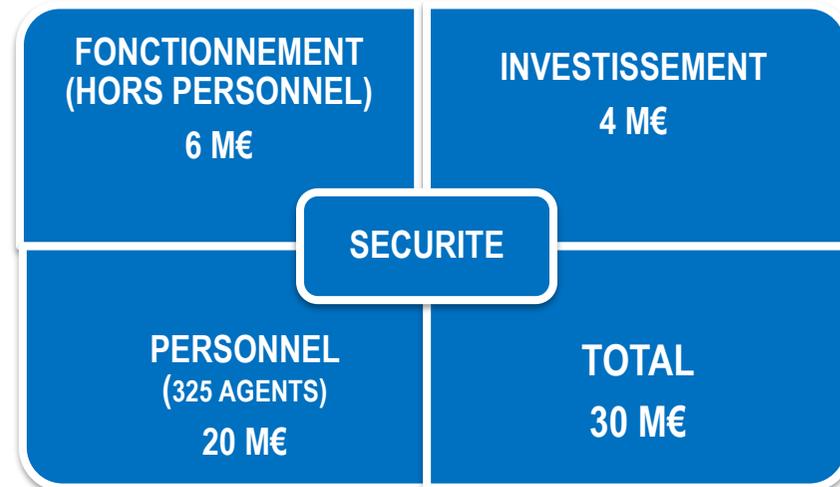
Une ville plus proche de ses habitants

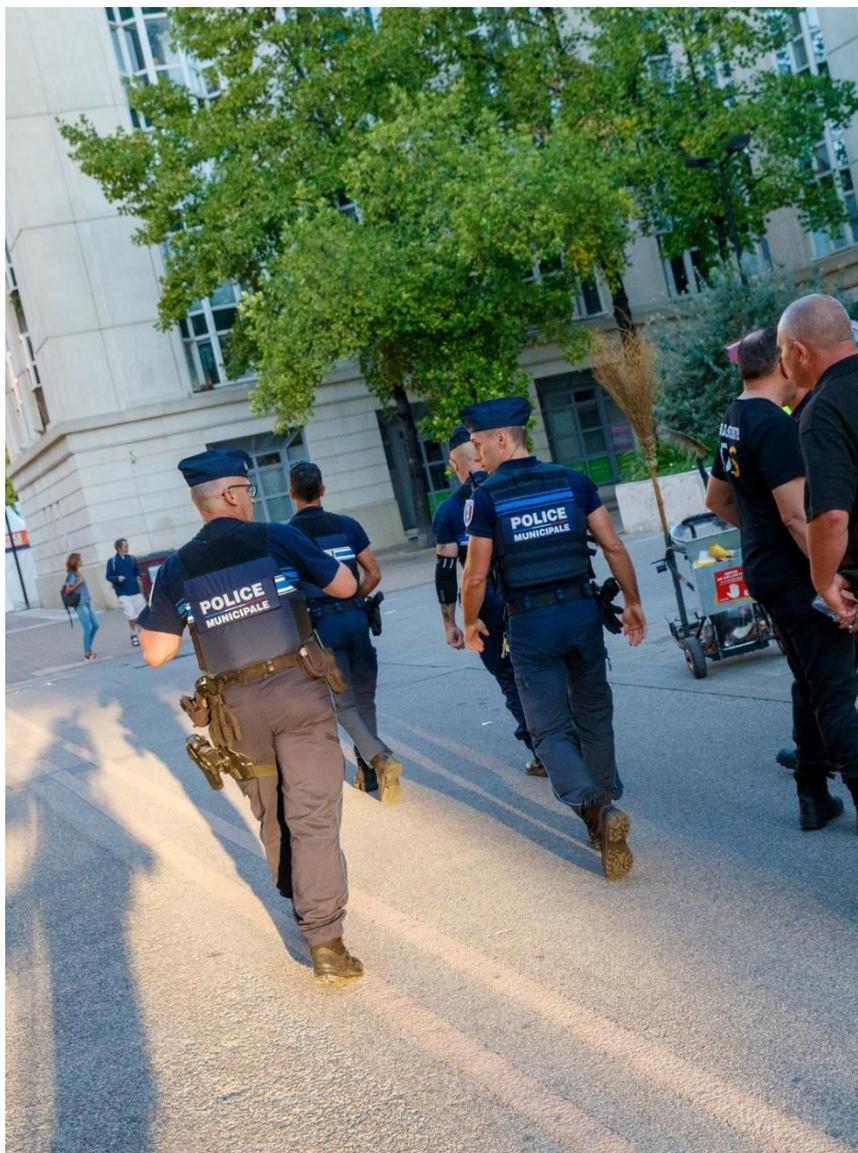
- **15 M€** pour la subvention au CCAS
- **Maintien** du bouclier social :
 - 0% d'augmentation des impôts des ménages
 - Tarifs solidaires de la restauration scolaire : la réforme des tarifs appliquée en 2023 a permis d'augmenter de 27% le nombre d'enfants bénéficiant de repas à moins de 2 € (environ 8 000 enfants sur l'année scolaire 2022/2023 contre 10 000 enfants environ sur 2021/2022)
 - Encadrement des loyers
 - 50€ de participation aux adhésions à une pratique sportive ou culturelle
- **1,7 M€** d'investissement pour les études et travaux relatifs aux Maisons pour tous, dont **0,4 M€** pour la Maison pour tous Rosa-Lee Parks
- **2 M€** pour les travaux de proximité dans les quartiers (dont **1,6 M€** versé à 3M sous forme d'attribution de compensation temporaire)
- **2 M€** pour les travaux et études sur le patrimoine municipal
- **0,4 M€** pour les travaux de la maison de la démocratie
- **0,2 M€** de travaux pour l'habitat intercalaire
- **0,2 M€** pour une nouvelle enveloppe pour les Maisons pour tous, en vue de renforcer la cohésion sociale

2.6. Sécurité

La Ville de Montpellier s'est engagée à garantir la sécurité, la tranquillité publique et la qualité de vie sur ce mandat. L'action de la police municipale a ainsi été repensée autour des enjeux de proximité, au plus près des attentes des habitants, afin de réaffirmer le respect de l'autorité républicaine et des règles permettant la vie en commun. En parallèle, les effectifs de la police municipale ont été renforcés : 34 postes d'agents de police ont été créés depuis le début de ce mandat. De nouvelles brigades ont également vu le jour : brigade de sécurité du logement social, brigade des nouvelles mobilités pour le respect du bon usage des pistes cyclables, brigade cynophile, ainsi que la police Métropolitaine des Transports. La coopération entre les services de la Ville et les services de l'Etat a également été optimisée, et les actions conjointes se sont multipliées afin de combattre les phénomènes de violence sous toutes leurs formes.

La PPI de la Ville de Montpellier recouvre également d'importants investissements en matière de sécurité, notamment par la création d'un hôtel des sécurités situé à Celleneuve qui viendra centraliser toutes les forces de sécurité de la Ville (état-major de la police municipale, centre de supervision urbaine, conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, police des transports...). La PPI prévoit également le déploiement d'outils de dernière génération, l'installation de caméras de vidéoprotection, ainsi que le développement de la vidéo-verbalisation.





Sécurité

La sécurité pour tous et partout

- **1,8 M€** de travaux, études et acquisitions pour le patrimoine de sécurité dont **0,8 M€** pour le nouveau commissariat de police rue Jules Ferry
- **0,4 M€** pour le futur hôtel des sécurités (fin des travaux prévus pour 2028/2029)
- **0,3 M€** pour le renforcement de la vidéoprotection
- **0,3 M€** pour un logiciel de mise en commun des images de vidéoprotection entre la Ville, la Métropole et Tam
- **Renforcement** de la coopération avec les forces de police de l'Etat.

La protection sanitaire, l'hygiène et la propreté

- **1,1 M€** pour la lutte contre les graffitis et l'affichage sauvage
- **0,4 M€** de crédits pour les actions d'hygiène et santé publique : lutte anti vectorielle, travaux de sécurité sanitaire, etc.

3. Les ressources du budget 2024

3.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à hauteur de **416,4 M€**, soit une hausse de 6% par rapport au BP 2023 (393 M€).

Le maintien d'une inflation élevée pèse de façon positive sur l'évolution des recettes de fiscalité locale (via la progression des bases). Rappelons que conformément aux engagements de l'équipe municipale en faveur du pouvoir d'achat, **les taux de fiscalité sont gelés pour 2024 comme pour toute la durée de ce mandat.**

Recettes réelles de fonctionnement

RECETTES EN M€	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	416,4
Dotations, compensations, participations, subventions	105,5
Recettes fiscales	277,8
Produits des services et du domaine	30,8
Autres recettes de fonctionnement	2,3

La fiscalité directe : des taux ménages inchangés pour la durée du mandat

Conformément aux engagements de l'équipe municipale en faveur du pouvoir d'achat, les taux de fiscalité des ménages sont gelés pour toute la durée de ce mandat.

**Stratégie financière pour ce mandat :
garantir la stabilité des taux de fiscalité des ménages**

Les taux appliqués en 2024 sont identiques à ceux de 2023.

22,49%

Taxe d'Habitation

Depuis 2021, le taux voté ne s'applique plus que sur les résidences secondaires et les biens divers

52,63%

**Taxe sur le
Foncier Bâti**

Pour compenser la suppression de la TH sur les résidences principales, le taux du département (21,45%) a été ajouté au taux communal en 2021 (31,18%), sans incidence pour les redevables : soit un taux total de $21,45\% + 31,18\% = 52,63\%$

112,71%

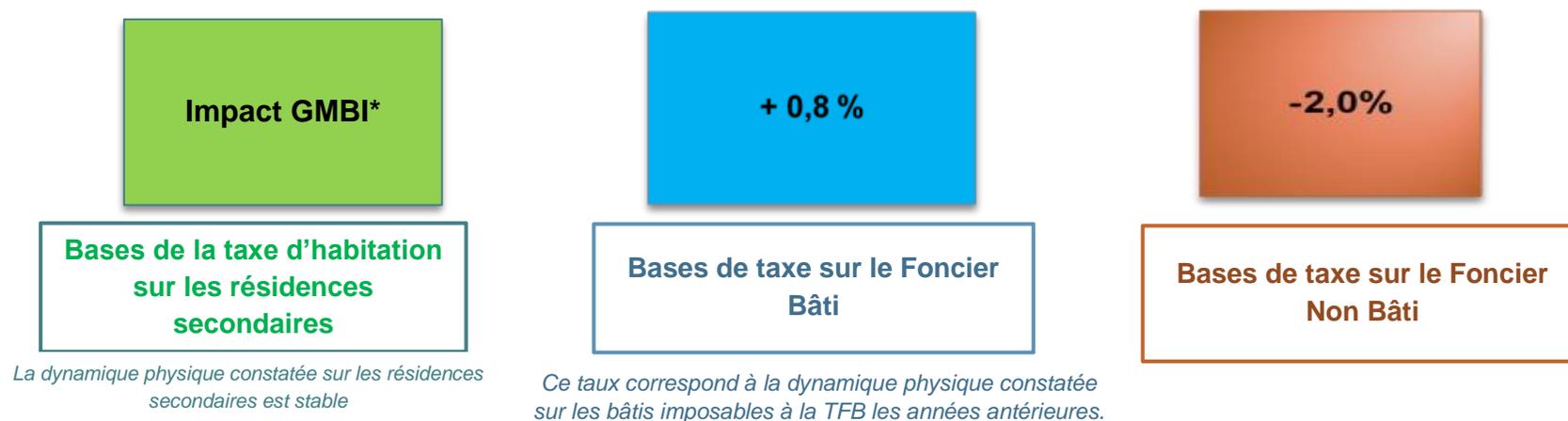
**Taxe sur le
Foncier Non Bâti**

L'évolution des recettes fiscales directes perçues par la Ville de Montpellier en 2024 est ainsi uniquement liée à la majoration forfaitaire des bases fiscales décidée par le législateur et à l'évolution physique des mêmes bases (évolution des biens imposables), et non à l'évolution des taux votés par la commune.

Evolution estimée des bases de fiscalité

Les prévisions d'évolution des bases fiscales pour 2024 prennent en compte la revalorisation annuelle et l'évolution physique des locaux.

La revalorisation forfaitaire annuelle des bases fiscales s'appuie sur l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH, mesurant l'inflation) qui s'élève à 3,9% pour les locaux d'habitation. La revalorisation des bases des locaux commerciaux est quant à elle de 0,9%. Les évolutions de dynamique physique des bases retenues à ce stade sont les suivantes :



*Impact de la campagne « gérer mes biens immobiliers »

Il est à noter un effet particulier sur le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). En 2023, l'ensemble des propriétaires de biens d'habitation ont été amenés à déclarer l'usage de leur bien (principal ou secondaire). Cette campagne déclarative a rencontré des difficultés. Suite à l'analyse des dégrèvements de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en liaison avec la direction départementale des finances publiques, il est proposé de retenir un produit supplémentaire de 3 M€.

Produit estimatif de fiscalité 2024

Le produit estimé de la fiscalité directe atteint **258,3 M€** pour 2024, en progression de 6% par rapport au BP 2023 (effet de l'évolution physique des bases et des prix sur celles-ci). Il est réparti ainsi :



Ce produit correspond à la seule imposition des résidences secondaires et les biens divers, et comprend la majoration de la cotisation à 50% sur les résidences secondaires votée en juillet 2021.

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti est devenue la principale recette de la collectivité (59% des recettes réelles de fonctionnement du projet de budget 2024). De fait, les dynamiques d'évolution des bases de foncier bâti (liées à l'inflation et aux constructions nouvelles) jouent un rôle déterminant dans la progression des recettes de la Ville de Montpellier.

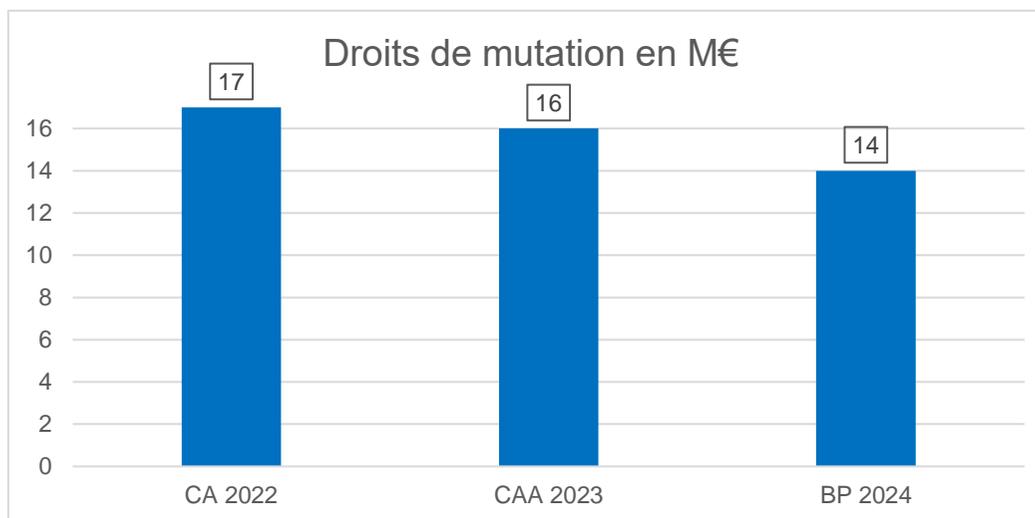
Les autres recettes fiscales (fiscalité indirecte)

En plus de la fiscalité directe, la Ville perçoit d'autres recettes de nature fiscale. Les prévisions à ce stade sont les suivantes pour 2024 :

- **Les droits de mutation : 13,9 M€**

Ces recettes comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, et sont perçues lorsqu'un bien immobilier change de propriétaire pour une opération effectuée à titre onéreux.

En raison de la hausse des taux, le secteur immobilier est fortement ralenti, ce qui impacte directement les recettes perçues par les collectivités locales. Une hypothèse prudente est ainsi posée pour 2024 en matière de droits de mutation afin d'intégrer les incertitudes concernant la santé du marché de l'immobilier.



- **La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures : 1,4 M€**

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) porte sur les enseignes publicitaires supérieures à 7m². Cette taxe répond à un souhait de maîtrise de l'espace public, de protection de l'environnement et de réduction des nuisances visuelles ; son montant varie en fonction de la superficie de l'enseigne. L'hypothèse retenue pour 2024 est stable par rapport à 2023.

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 3,5 M€ (-2% par rapport à 2023)**

Le niveau de recette du FPIC est attendu en légère diminution par rapport à 2023 sous l'influence de deux facteurs : l'enveloppe allouée à l'ensemble intercommunal devrait en effet connaître une légère baisse en raison de la réforme des indicateurs financiers ; le potentiel financier par habitant de la commune de Montpellier devrait connaître une hausse plus importante par rapport aux autres communes de la Métropole.

Les dotations et compensations

Les évolutions des dotations 2024 sont principalement liées à la progression attendue de la population (pour la dotation forfaitaire) ainsi qu'à l'augmentation de l'enveloppe nationale de la dotation de solidarité urbaine déterminée par l'Etat.

	Notifié 2023	BP 2024
Dotation Forfaitaire	39,3 M€	39,7 M€
Dotation de solidarité urbaine	32,6 M€	34,0 M€
Dotation nationale de péréquation	5,3 M€	5,4 M€
Dotation générale de décentralisation	1,2 M€	1,2 M€
Autres Dotations	0,1 M€	0,1 M€
TOTAL DOTATIONS	78,5 M€	80,4 M€
Compensations	6,3 M€	7,6 M€
TOTAL DOTATIONS ET COMPENSATIONS	84,8 M€	88,0 M€

Les estimations de recettes au titre des dotations et compensations ont été établies à partir des notifications 2023. Rappelons que le dynamisme démographique est un critère prépondérant de l'évolution des dotations communales. Une forte croissance de la population a en effet un impact favorable sur le montant des dotations allouées par l'Etat, en particulier sur la dotation forfaitaire dont l'entière évolution repose sur la progression de cet indicateur pour la Ville de Montpellier. Par ailleurs, en raison de la suppression de la taxe d'habitation par l'Etat, la définition des indicateurs financiers a nécessité une refonte : cette réforme ne devrait cependant pas pénaliser à ce stade les dotations reçues par la Ville.

Les subventions de fonctionnement

La Ville de Montpellier prévoit **17,5 M€** de recettes en 2024 au titre des subventions et participations de fonctionnement, parmi lesquelles :

- 15,3 M€ de recettes versées par la CAF au titre des compétences petite enfance, activités périscolaires, centres de loisirs, et centres sociaux
- 0,7 M€ de FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 (les collectivités peuvent récupérer une partie de la TVA acquittée sur certaines dépenses de fonctionnement telles que les charges d'entretien des bâtiments publics).

Les produits des services, du domaine et de gestion

Le produit des services, des domaines et de gestion courante enregistre une progression en 2024 : il est estimé à hauteur de 30,5 M€ contre 28,5 M€ en 2023, soit une évolution de 7%.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Produit des services et du domaine	BP 2024
Produit restauration scolaire	4,8 M€
Conventions de services communs et de gestion avec les structures partenaires (Métropole, CCAS)	3,5 M€
Redevances d'occupation du domaine public (droits de chantiers, terrasses, marchés...)	4,1 M€
Redevances des immeubles (loyers)	2,1 M€
Recettes ALSH	0,8 M€
Loyers des halles	0,6 M€
Concessions cimetières	0,6 M€
Recettes maisons pour tous	0,6 M€

3.2. Les recettes d'investissement

Un recours stratégique à l'emprunt

L'emprunt d'équilibre du BP 2024 s'élève à 162,8 M€. Il s'agit du montant plafond que la Ville sera amenée à contracter. L'encours de dette au 1er janvier 2024 s'élève à 311,2 M€, dont 8 M€ au titre de contrats d'emprunt de type « revolving » (cf. page suivante).

L'endettement de la Ville de Montpellier est inférieur de 34% à la moyenne nationale : l'encours de dette par habitant au dernier compte administratif (2022) est en effet de 713 € par habitant, contre 1080€ pour les villes de notre strate. La dette de Montpellier est une dette jeune : les premiers emprunts qui la composent datent du milieu des années 2000.

La Ville dispose **d'emprunts vertueux** dans le domaine social, notamment de prêts sociaux auprès de la Banque postale pour les opérations NPRU Mosson et construction du groupe scolaire Mas Barlet.

Pour rappel, la stratégie financière fixée pour ce mandat est basée sur la maîtrise de l'encours : il s'agit de maintenir un encours de dette modéré que la Ville soit en capacité d'assumer à court, moyen et long terme et de démontrer la capacité de Montpellier à rester parmi les grandes villes les moins endettées de France.



**Stratégie financière pour ce mandat :
un endettement stratégique et maîtrisé**

La gestion active de la dette

Les contrats revolving

Les contrats « revolving » sont des outils permettant de réaliser des opérations de gestion active de la dette. Ces contrats permettent de réaliser des tirages et des remboursements en fonction des besoins et de minimiser les frais financiers. Il est possible de mettre en œuvre ces contrats à très court terme (quelques jours) en fin d'année, en mobilisant le montant nécessaire à l'équilibre financier au moment de l'arrêt des comptes et en procédant au remboursement au cours des premiers jours de janvier.

La Ville a ainsi inscrit 30 M€ en 2024 au titre d'opérations de ce type (inscription double, en dépenses et recettes d'investissement).

Les autres opérations de gestion active de la dette

La Ville prévoit également en 2024 une inscription de 30 M€ afin de saisir des opportunités de réaménagement de dette. Ces opérations de renégociation de dette portent à la fois sur la répartition de la dette entre taux fixes et taux variables, ainsi que sur l'optimisation des frais financiers. Cette inscription est également double (en recettes et en dépenses d'investissement).

Les subventions d'investissement

Les subventions reçues de nos partenaires sont prévues à hauteur de 8,4 M€ en 2024.

La réglementation impose aux collectivités locales de prévoir uniquement dans leur budget les recettes d'investissement qui ont fait l'objet de notifications d'attribution par les partenaires publics concernés.

Ainsi, les subventions d'investissement ayant été notifiées à ce stade sont les suivantes (les notifications qui interviendront après le vote du budget seront intégrées lors des prochaines échéances budgétaires) :

Principales subventions notifiées	
Subvention FEDER plan numérique des écoles	3,0 M€
Subvention CAF travaux crèche Liselotte	1,3 M€
Subvention CAF rénovation des crèches	0,9 M€
ZAC Rive gauche	0,7 M€
Subvention Etat DSIL rénovation chaufferies	0,6 M€
ZAC Port Marianne	0,3 M€
Dotation politique de la ville opérations sportives	0,3 M€
ZAC Fonds de concours République	0,3 M€
Subventions agence nationale du sport	0,2 M€
Dotation politique de la ville - Maison pour tous l'Escoutaire	0,2 M€
Subvention ADEME véhicules propres	0,1 M€

Les autres recettes d'investissement

- **Le fonds de compensation de la TVA : 7,3 M€**

Ces recettes portent sur les investissements réalisés en 2023.

- **Les produits des cessions : 2,5 M€**

Ces recettes correspondent aux cessions immobilières (locaux, parcelles) anticipées pour 2024.

- **Les remboursements d'avances, ventes à tempérament et consignations : 14 M€**

Dans le cadre de conventions de mandat avec la SERM et la SA3M, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances annuelles qui sont ensuite remboursées par ces structures. Pour 2024, **12,5 M€** sont prévus au titre du remboursement des avances consenties.

A ces recettes s'ajoutent **1,5 M€** de recettes liées aux déconsignations réalisées avec la Caisse des dépôts et consignations.

- **Les autres recettes réelles d'investissement : 0,4 M€**

Ces recettes correspondent à des remboursements de travaux effectués pour le compte de la Métropole (notamment sur les espaces verts attenants à la voirie) et à des remboursements pour les travaux effectués d'office pour 0,1 M€.

4. Les emplois du budget 2024

4.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'établissent à 383,7 M€, soit une évolution de +6,5% par rapport au BP 2023(360,2 M€).

DEPENSES EN M€	BP 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	383,7
Charges de personnel	215,1
Charges à caractère général	75,4
Charges de gestion courante (dont subventions)	34,9
Attribution de compensation	39,1
Charges financières	12,5
Autres atténuations de charges	6,7

Les dépenses de personnel

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget de la Ville avec 215,1 M€ de masse salariale inscrite au BP 2024.

Le montant de ces charges ainsi que leur structure évoluent sous l'effet de quatre principaux éléments en 2024 :

1) Une politique de rémunération équitable et sociale

Le budget 2024 intègre la deuxième phase du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Entré en vigueur en juillet 2022 en substitution de tout autre régime indemnitaire, le RIFSEEP vise à contribuer à une politique salariale plus juste car plus équitable entre les filières et entre les deux collectivités employeuses d'une même administration dorénavant mutualisée.

2) La volonté de renforcer les moyens humains de certaines politiques publiques

Conséquence de l'évolution dynamique de la population, la création de nouveaux équipements entraîne des besoins de postes supplémentaires. Plusieurs équipements impacteront ainsi la masse salariale en 2024, tels que l'ouverture de l'école du conservatoire, ou la livraison de 10 classes supplémentaires pour le groupe scolaire Jeanne Moreau.

3) Des éléments structurels

En plus de ces choix politiques forts et assumés, qui traduisent l'importance des agents comme ressource essentielle du service public, les dépenses de personnel progressent sous l'effet d'éléments structurels :

- Les mesures nationales applicables à Montpellier comme à l'ensemble des collectivités locales, telles que la revalorisation de 1,5% de la valeur du point d'indice entrée en vigueur en juillet 2023, qui s'applique en année pleine en 2024, ainsi que l'attribution à chaque agent public de 5 points d'indice supplémentaires au 1^{er} janvier 2024.
- L'effet glissement vieillesse technicité (GVT).

4) L'effet des nouvelles mutualisations de personnel avec la Métropole

La masse salariale 2024 comprend également les remboursements à la Métropole au titre du fonctionnement des services mutualisés pour 42,3 M€ (34 M€ au BP 2023). La mise en place de services mutualisés s'accompagne de refacturations par la Métropole à la Ville; les agents concernés exercent leurs missions pour le compte des deux collectivités, la quote-part des missions effectuées pour le compte de la Ville étant ensuite remboursée à la Métropole.

L'augmentation de ce poste de charges au BP 2024 s'explique par la mise en place de nouveaux services mutualisés en 2023 et 2024. En 2023 ont ainsi été mis en place de nouveaux services communs pour les pôles Patrimoine immobilier et sobriété énergétique, Relations aux usagers, aux habitants, et engagement citoyen, Attractivité, développement économique et emploi, et pour les missions Transition énergétique et climatique, Prospective, transformation et évaluation, Europe, contractualisation et partenariat, etc. Les principaux postes de masse salariale en 2024 sont les suivants :

Thématique	Masse salariale en M€
Enseignement et restauration scolaire (écoles)	66
Enfance	30
Administration générale (services d'accueil et d'état civil, services supports, conseils de quartiers, cimetières...)	24
Sécurité (police municipale, ASVP)	20
Espaces verts et parc zoologique de Lunaret	13
Maisons pour tous	10
Culture, Sports et jeunesse	8
Personnel mutualisé refacturé	42

Les charges de fonctionnement courant

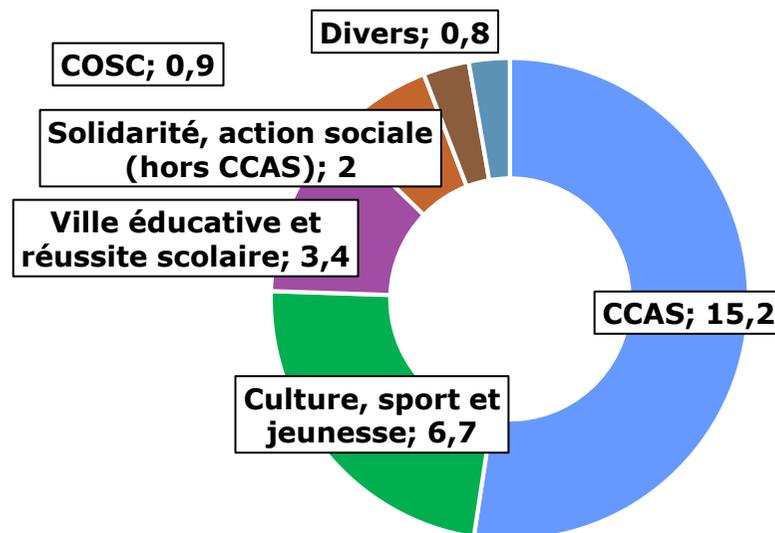
Les charges de fonctionnement courant prévisionnelles pour 2024 s'établissent à 110,3 M€ (108,7 M€ au BP 2023). Ces charges comprennent les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante.

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent les charges nécessaires au fonctionnement courant des services publics : dépenses d'énergie, de nettoyage, d'achats de matériel et fournitures, etc. Ce poste est globalement en baisse en 2024 (-2,6%) du fait des économies attendues sur les dépenses d'énergie.

Les subventions versées

Le budget 2024 vient conforter les enveloppes consacrées à la vitalité associative et à nos partenaires. Les enveloppes de subventions s'établissent comme suit :



L'attribution de compensation en fonctionnement

L'attribution de compensation (AC) est versée chaque année par la Ville à la Métropole, en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour lui permettre d'exercer les compétences qui lui ont été transférées par la Ville.

Les compétences traditionnelles de l'intercommunalité se caractérisent par des recettes affectées souvent dynamiques qui leur permettent de faire face à des dépenses qui peuvent subir de très fortes variations à la hausse (choc énergétique/inflation) : versement mobilité pour la compétence mobilité, taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour les déchets ménagers... Dans cette équation financière, le financement de la compétence voirie/espaces publics fait exception. La recette affectée à la compétence voirie/espaces publics, l'AC, est figée depuis sa mise en œuvre (sur la base de la moyenne des dépenses de fonctionnement 2012-2014), alors que l'évolution du coût de la compétence voirie est estimée à 24,5 M€ entre 2016 et 2026.

Face à cette difficulté, la Ville de Montpellier **renforce sa participation auprès de la Métropole dès 2024, afin de contribuer de façon équitable à l'équilibre des finances intercommunales. Une somme de 4 M€** a ainsi été prévue à ce stade au titre de l'augmentation de l'AC en 2024 pour la compétence voirie espaces publics. Ce montant sera amené à évoluer en 2025 et 2026.

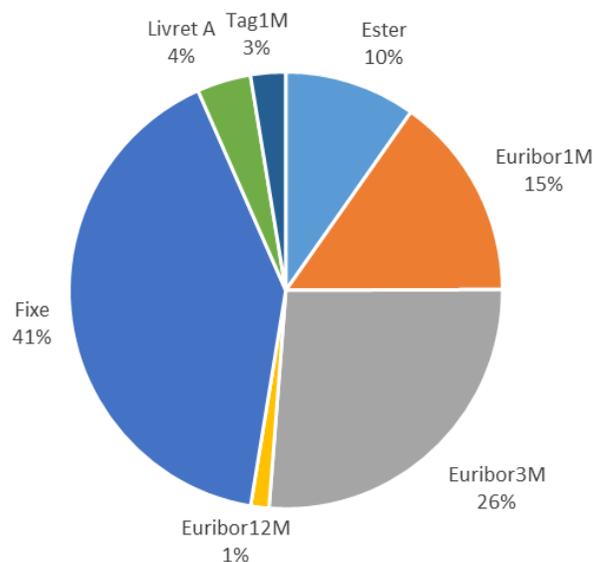
Par ailleurs, l'attribution de compensation intègre le transfert à la Métropole des charges de copropriété du passage « Hermès » du polygone pour 0,45 M€, approuvé par la CLECT le 27 septembre 2023.

L'attribution de compensation en fonctionnement est attendue pour 2024 à hauteur de 39,1 M€ au total (34,7 M€ au BP 2023).

Les charges financières et l'encours de dette

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 311,2 M€. Ce résultat est issu de l'extinction normale de la dette et des opérations de gestion active de dette (8 M€ au titre des contrats de type revolving remboursés au début de l'année 2023). Le taux d'intérêt moyen s'établit à 3,32%, en progression par rapport à 2023 (2,79%).

Répartition de l'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 :



Les objectifs de la Ville pour 2024 sont de maintenir l'équilibre entre les emprunts à taux fixes et à taux variables et de chercher à bénéficier des meilleurs taux en tenant compte également des conditions actuelles en matière de souplesse de l'offre d'emprunt, afin d'adapter les mobilisations aux besoins. Des actions de sécurisation et d'optimisation seront poursuivies afin de bénéficier d'éventuelles opportunités de marchés : optimisation des types de taux, réduction de marges, optimisation de la trésorerie.

Cette stratégie vertueuse de gestion de la dette vise ainsi à amortir la hausse des taux d'intérêt. Elle repose sur les axes suivants :

- La confiance des prêteurs : des réponses six fois plus importantes que nos besoins ont été obtenues lors de notre dernier appel d'offres, elles permettent de bénéficier des meilleures conditions financières ;

- Une dette diversifiée pour plus de sécurité : quinze banques partenaires avec lesquelles la Ville renégocie régulièrement ses emprunts. En outre, la Ville de Montpellier est en cours de négociation pour bénéficier d'emprunts à taux bonifiés sur plusieurs de ses projets par l'Union européenne.

Les charges financières s'établissent à **12,5 M€** en 2024.

4.2. Les dépenses d'investissement

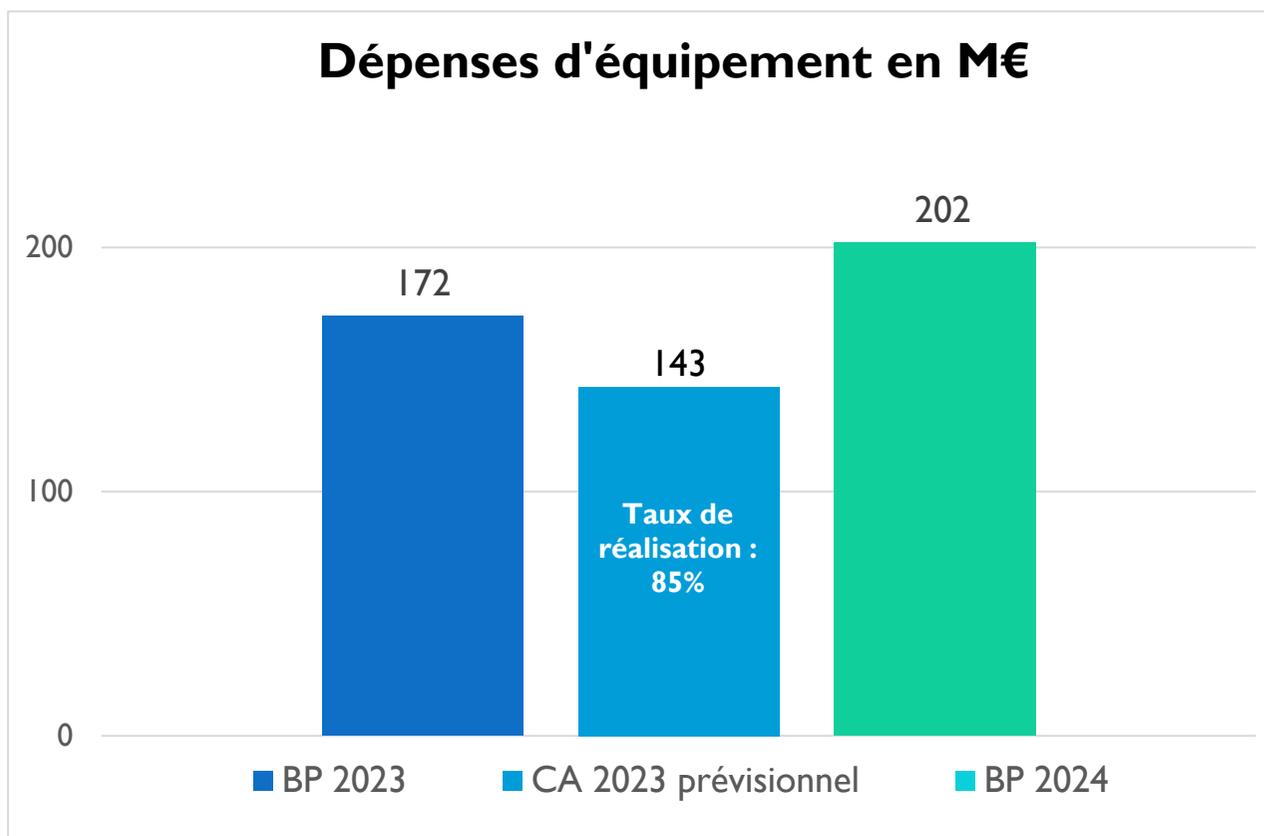
Les efforts réalisés en matière de fonctionnement et la gestion active de la dette ont pour objectif de financer une PPI ambitieuse. Le budget total en dépenses d'investissement réelles s'établit à **288,1 M€** pour 2024, dont **202 M€** de dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement de la Ville : proximité, transition écologique et solidaire et soutien à l'emploi

Les dépenses d'équipement représentent les dépenses d'investissement mobilisées par la Ville de Montpellier pour accroître le volume ou la valeur de son patrimoine : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, subventions ou études avant-travaux. Elles jouent un rôle majeur dans l'activité du territoire et la relance économique.

Les dépenses d'équipement programmées en 2024 s'inscrivent dans la **programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) d'un milliard d'euros au service du territoire**, votée en novembre 2021. Elles sont prévues à hauteur de **202 M€** (fonds de concours et subventions d'investissement inclus), soit **une progression de 18% par rapport au BP 2023**.

Ces crédits viendront concrétiser de nombreux projets ouverts par la PPI en matière de transition écologique et solidaire et de proximité. Ils viendront soutenir l'emploi et l'activité du territoire, **en participant à la création de plus de 2000 emplois directs et indirects.**



Les nouvelles créations d'APCP proposées en 2024

Le BP 2024 sera accompagné de la création de 6 nouvelles opérations en Autorisations de programme- crédits de paiement dans le cadre de la PPI, pour un total de 51 M€. Les crédits de paiement prévus pour les années 2024 et suivantes sur ces opérations sont présentées dans l'annexe n°2 de ce document.

Les fonds de concours à la Métropole

Les dépenses d'équipement du budget 2024 intègrent un total de 29,2 M€ de fonds de concours versés à la Métropole. Ces fonds de concours se décomposent comme suit :

- 25 M€ au titre de l'enveloppe globale de 100 M€ consacrée à la ville apaisée : ligne 5 de tramway et opérations Cœur de Métropole.
- 4,2 M€ au titre des espaces publics et de la voirie.

Les subventions d'équipement aux associations

Les dépenses d'équipement du budget 2024 comprennent 0,8 M€ de subventions d'équipement versées aux associations pour des appels à projets dans les domaines du sport et de la culture.

Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette est prévu à **19,7 M€** pour 2024. Ces crédits s'inscrivent dans une annuité de dette totale de **31,7 M€** pour 2024.

	2022	2023	2024	Evolution
Intérêts	3,4 M€	7,8 M€	12,0	53%
Capital	13,7 M€	15,8 M€	19,7	25%
Annuité totale	17,1 M€	23,6 M€	31,7 M€	34 %

Les opérations de gestion active de la dette : 60 M€

Ces inscriptions sont la contrepartie des recettes liées aux opérations de gestion active de la dette présentées dans le paragraphe portant sur les recettes d'investissement : 30 M€ au titre des contrats revolving et 30 M€ pour saisir des opportunités de réaménagement de dette.

L'attribution de compensation en investissement

L'attribution de compensation en investissement est attendue pour 2024 à **12,2 M€** (10,6 M€ au BP 2023). Ce montant comprend une somme de 1,6 M€ d'attribution de compensation temporaire, au titre d'opérations d'aménagement de l'espace public (démocratie participative), qui sera proposée à la validation de la CLECT au cours de l'année 2024.

Les avances, ventes à tempérament et consignations

Les avances, ventes à tempérament et consignations sont prévues à hauteur de **6,3 M€** pour 2024.

Les avances infra-annuelles sont en majorité des avances faites à la SERM et à la SA3M. Pour 2024, elles sont budgétées à hauteur de **5 M€**. La Ville prévoit également **0,5 M€** de dépenses au titre des ventes à tempérament et **0,6 M€** au titre des déconsignations avec la Caisse des dépôts et consignations en cas d'acquisitions.

Conclusion

Dans un contexte économique profondément dégradé, le budget proposé pour 2024 maintient ses ambitions : protéger nos concitoyens les plus fragiles, préserver la qualité du service rendu à la population, et garder le cap sur les priorités de ce mandat. Le budget 2024 vient en effet confirmer et amplifier les engagements pris pour relever les défis de l'avenir : œuvrer en faveur de la transition écologique et sociale, et faire de Montpellier une ville à hauteur d'enfants, accueillante pour nos aînés, toujours plus attractive et agréable. Montpellier affirme également par ce budget son soutien au fait métropolitain en venant participer au financement de la compétence voirie espace public, ainsi qu'au développement d'une ville apaisée.

Le budget 2024 marque de plus un niveau record d'investissement, avec 202 M€ de dépenses d'équipement au service de l'emploi et l'activité du territoire. Ceci est rendu possible par la stratégie financière fixée depuis le début de ce mandat, qui vise à préserver les équilibres fondamentaux de la collectivité.

Avec ce nouveau budget, Montpellier réaffirme ainsi son engagement pour la qualité de vie et le dynamisme de la ville.

Annexes

Annexe n°1 : Présentation du BP 2024 selon l'article I.2313-1 du CGCT

1 - Eléments de contexte

Le vote du budget 2024 s'ouvre dans un contexte économique dégradé, marqué par l'inflation persistante, le maintien des taux d'intérêts à un niveau élevé, ainsi que plusieurs décisions successives de l'Etat visant à revaloriser la rémunération des agents publics.

Afin d'y faire face, un travail rigoureux a été mis en place, qui s'inscrit dans la stratégie financière posée pour ce mandat :

- Maîtriser la situation financière de la Ville : pérenniser l'autofinancement et assurer une gestion stratégique et maîtrisée de la dette
- Traduire dans le budget des choix politiques forts : financer une PPI ambitieuse et déployer le bouclier social

Le budget 2024 vient ainsi conforter le bouclier social visant à protéger nos concitoyens face aux effets de la crise énergétique et de l'inflation : il se traduit par la stabilité de la fiscalité foncière et le maintien de tarifs visant à garantir à tous l'accès au service public. Ces choix sont complémentaires de la gratuité des transports pour les habitants de la Métropole, effective depuis le 21 décembre 2023. Cette mesure emblématique s'accompagne de nombreuses actions en faveur de l'éducation et de l'enfance, de la solidarité et de la proximité au quotidien sur la Ville de Montpellier, que le budget 2024 permet de conforter.

Dans un environnement économique détérioré, les dépenses d'équipement participent plus que jamais au soutien de l'emploi et de l'activité du territoire. Le budget 2024 proposera ainsi 202 M€ de dépenses d'équipement qui participeront au déploiement de projets majeurs prévus dans la PPI, tels que le groupe scolaire Hypathie et le pôle éducatif des halles, le grand parc Lunaret-Lavalette-Mosson, ainsi que d'importants travaux visant à moderniser et assurer la transition écologique des écoles.

1.1- La stabilité des taux d'imposition

Les taux de fiscalité sont inchangés en 2024 : 22,49% pour la taxe d'habitation, 31,18% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 112,71% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

1.2 – L'évolution des dépenses de fonctionnement

La progression des dépenses réelles de fonctionnement est de 6,5% : elles évoluent de 360,3 M€ en 2023 à 383,7 M€ en 2024. Cette progression des dépenses de fonctionnement s'explique notamment par la progression des frais financiers et intérêts de la dette (+4,2 M€). Les dépenses de personnel enregistrent également une progression de 4,8% (+9,8 M€).

1.3 – Des dépenses d'équipements en hausse dans le cadre d'une PPI 2021-2026 ambitieuse

Les dépenses d'équipement programmées en 2024 s'inscrivent dans la **programmation pluriannuelle d'investissement d'un milliard d'euros au service du territoire**, votée en novembre 2021. Elles sont prévues à hauteur de **202 M€** (fonds de concours et subventions d'investissement inclus), soit une progression de 18% par rapport au BP 2023. Ces dépenses s'inscrivent dans un budget de relance écologique et solidaire, **en participant à la création de plus de 2000 emplois directs et indirects**.

2 - Priorités du budget

Le budget 2024 est organisé en six grands axes :

- Ecoles et crèches : priorité aux écoles et aux enfants
- Aménagement : construire une ville apaisée et durable
- Transition écologique : agir pour une ville plus verte et plus résiliente
- Culture et sports : favoriser l'épanouissement de chacun
- Solidarité et proximité : œuvrer à une ville plus accueillante et solidaire
- Sécurité : garantir une ville qui protège toutes et tous

3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

3.1 – Recettes réelles de fonctionnement

RECETTES EN M€	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	416,4
Dotations, compensations, participations, subventions	105,5
Recettes fiscales	277,8
Produits des services et du domaine	30,8
Autres recettes de fonctionnement	2,3

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES EN M€	BP 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	383,7
Charges de personnel	215,1
Charges à caractère général	75,4

Charges de gestion courante (dont subventions)	34,9
Attribution de compensation	39,1
Charges financières	12,5
Autres atténuations de charges (dont reversement recettes 3M FPS et FIPHFP)	6,7

3.3 – Recettes réelles d'investissement

RECETTES EN M€	BP 2024
Recettes réelles d'investissement	255,5
Dotations	7,3
Subventions reçues	8,6
Emprunt	162,8
Autres opérations financières (gestion active de la dette)	60,0
Autres recettes d'investissement	16,7

3.4 – Dépenses réelles d'investissement (en M€)

RECETTES EN M€	BP 2024
Dépenses réelles d'investissement	288,1
Dépenses d'équipement	202,0
Remboursement du capital de la dette	19,7
Autres opérations financières	60,0
Autres dépenses d'investissement	6,3

4 - Montant du budget consolidé

Le montant du Budget Primitif 2024 (opérations réelles et opérations d'ordre) s'élève à **772 M€** en recettes et dépenses.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les créations d'Autorisations de Programme (AP) en 2024 sont les suivantes :

N° PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	PROPOSITION AP AU BP 2024
V24ANNE01	CARRE SAINTE ANNE	4 304 000 €

V24ARCH01	AMENAGEMENT DES ARCHIVES	15 000 000 €
V24CREC01	CONSTR. CRECHE UNIV P. VALERY	3 500 000 €
V24HTCA01	ZAC HAUT CROIX D'ARGENT	1 600 000 €
V24LEGG01	CONSTRUCTION LEG GUIRAUD	21 550 260 €
V24MILL01	CENTRE D'ART MILLE FORMES	5 000 000 €

Les revalorisations d'Autorisations de programme en 2024 sont les suivantes :

N° PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	PROPOSITION AP AU BP 2024	TOTAL AP 2024
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND	23 028 966 €	973 200 €	24 002 166 €
2018I03	COMPLEXE TENNIS GRAMMONT	1 410 000 €	17 293 €	1 427 293 €
2018I04	RENOVATION PDS COUBERTIN	5 495 203 €	280 000 €	5 775 203 €

Ville de Montpellier- Budget Primitif 2024

2018P05	REEQUILIBRAGE DE LA VILLE ZAC RESTANQUE	13 400 000 €	6 500 000 €	19 900 000 €
2018P08	CONSTRUCTION ECOLE CONSERVATOIRE	12 720 000 €	800 000 €	13 520 000 €
V21COLM01	ABORDS COLLEGE PARC MARIANNE	3 720 000 €	2 340 000 €	6 060 000 €
V21NPRM01	NPRU MOSSON PARTICIPATION	28 239 480 €	41 427 720 €	69 667 200 €
V21VEHI01	FLOTTE DE VEHICULES DECARBONES	5 835 000 €	1 786 002 €	7 621 002 €
V22CREC02	ENFANCE : FUSION COQUELICOTS BOUTONS OR	1 200 000 €	600 000 €	1 800 000 €
V22PLAT01	SPORT DE PROXIMITE : REFECT PLATEAUX SPO	2 000 000 €	608 237 €	2 608 237 €
V23GSCO02	DEMOL RECONSTRUCTION GS MERMOZ GAMA	10 000 000 €	7 956 948 €	17 956 948 €
V23TERS01	RENOVATION TERRAINS LT LENORMAND	4 000 000 €	850 000 €	4 850 000 €

Les CP prévus pour 2024 s'établissent à 132,5 M€.

6 - Niveau de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette

L'épargne brute est attendue à 32,6 M€, l'épargne nette à 12,9 M€.

Chaîne de l'épargne en M€	BP 2024
Recettes de fonctionnement	416,4 M€
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	371,7 M€
EPARGNE DE GESTION	44,6 M€
- Intérêts	12,0 M€
EPARGNE BRUTE	32,6 M€
- Remboursement du capital de la dette	19,7 M€
EPARGNE NETTE	12,9 M€

7 - Niveau d'endettement

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 est de 311,2 M€. Ce résultat est issu de l'extinction normale de la dette et des opérations de gestion active de la dette réalisées.

Du fait du contexte économique actuel, le taux moyen de la dette a augmenté en 2024 pour atteindre 3,32%. Les emprunts sont tous répartis en Classe 1A présentant un couple "risque structure/sous-jacent" minimum. La dette de la Ville est composée à 41% de taux fixes et à 59% de taux variables.

La Ville continue sa politique de diversification des prêteurs et des modes de financement, ainsi que de gestion active de sa dette.

Type	Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	Répartition	Taux moyen anticipé pour 2024
Fixe	126 838 435 €	41%	2,18%
Variable	184 353 049 €	59%	4,12%
Ensemble	311 191 484 €	100%	3,32%

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement s'établit à 9,5 ans pour 2024. Capacité de désendettement = 311,2 M€ (encours de dette) / 32,6 M€ (épargne brute).

9 - Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition sont inchangés en 2024 :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 112,71 %

10 - Principaux ratios

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants en 2024 :

Ratios	Valeurs 2024
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1238 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1343 €
Dépenses d'équipement brut / population	652 €
Encours de dette / population	1004 €
Dotations Globales de Fonctionnement / population	255 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56,0 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	96,9%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	48,5 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	74,7 %
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	7,8 %

11 - Dépenses de personnel et effectifs de la Collectivité

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget de la Ville avec 215,1 M€ de masse salariale attendue au BP 2024 soit une évolution de 4,8%. Cette progression est liée à 4 principaux éléments :

Une politique de rémunération équitable et sociale

Le Budget 2024 intègre la deuxième phase du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Entré en vigueur en juillet 2022 en substitution de tout autre régime indemnitare, le RIFSEEP vise à contribuer à une politique salariale plus juste car plus équitable entre les filières et entre les deux collectivités employeuses d'une même administration dorénavant mutualisée.

La volonté de renforcer les moyens humains de certaines politiques publiques

Conséquence de l'évolution dynamique de la population, la création de nouveaux équipements entraine des besoins de postes supplémentaires. Plusieurs équipements impacteront ainsi la masse salariale en 2024, tels que le groupe scolaire Jeanne Moreau.

Des éléments structurels

En plus de ces choix politiques forts et assumés, qui traduisent l'importance des agents comme ressource essentielle du service public, les dépenses de personnel progressent sous l'effet d'éléments structurels :

- Les mesures nationales applicables à Montpellier comme à l'ensemble des collectivités locales, telles que la revalorisation de 1,5% de la valeur du point d'indice entrée en vigueur en juillet 2023, qui s'applique en année pleine en 2024, ainsi que l'attribution à chaque agent public de 5 points d'indice supplémentaires au 1er janvier 2024.
- L'effet glissement vieillesse technicité (GVT).
- L'effet des nouvelles mutualisations de personnel avec la Métropole

La masse salariale 2024 comprend également les remboursements à la Métropole au titre du fonctionnement des services mutualisés pour 42,3 M€ (34 M€ au BP 2023). La mise en place de services mutualisés s'accompagne de refacturations par la

Métropole à la Ville; les agents concernés exercent leurs missions pour le compte des deux collectivités, la quote-part des missions effectuées pour le compte de la Ville étant ensuite remboursée à la Métropole.

L'augmentation de ce poste de charges au BP 2024 s'explique par la mise en place de nouveaux services mutualisés en 2023 et 2024. En 2023 ont ainsi été mis en place de nouveaux services communs, pour les pôles Patrimoine immobilier et sobriété énergétique, Relations aux usagers, aux habitants, et engagement citoyen, Attractivité, développement économique et emploi, et pour les missions Transition énergétique et climatique, Prospective, transformation et évaluation, Europe, contractualisation et partenariat, etc.

Annexe n°2 : APCP- Crédits de paiement 2024 et suivants

N° PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	PROPOSITION AP AU BP 2024	TOTAL AP 2024	BP PROPOSE 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2013I05	MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE	35 000 000 €	0 €	35 000 000 €	3 718 307 €	4 200 000 €	4 102 845 €	3 536 586 €
2013I22	PRU 1 CEVENNES - PETIT BARD	21 442 402 €	0 €	21 442 402 €	954 000 €	0 €	0 €	0 €
2013I27	ACTION FONCIERE	51 737 155 €	0 €	51 737 155 €	8 245 000 €	3 886 421 €	2 800 000 €	660 200 €
2013I27	ACTION FONCIERE	7 751 750 €	0 €	7 751 750 €	0 €	3 106 286 €	3 000 000 €	
2013I28	RAVALEMENT SUBVENTIONS CELLENEUVE	1 115 000 €	0 €	1 115 000 €	75 000 €	80 000 €	4 000 €	165 021 €
2013I31	EMBELL / PATRIMOINE : ABORDS DU PEYROU	2 020 000 €	0 €	2 020 000 €	0 €			713 997 €
2013I32	REHABILITATION CUISINE CENTRALE	4 801 718 €	0 €	4 801 718 €	100 000 €	750 000 €	400 814 €	400 000 €
2013P04	ACQUISITION ET TRAVAUX ARCHIVES - ANCIEN PROGRAMME	12 300 000 €	0 €	12 300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2013P12	AVENUE RAYMOND DUGRAND ZAC PARC	14 088 918 €	0 €	14 088 918 €	0 €	44 318 €		
2013P16	QUARTIER DE LA CITE CREATIVE	43 020 000 €	0 €	43 020 000 €	3 969 780 €	711 620 €	0 €	0 €
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND	23 028 966 €	973 200 €	24 002 166 €	2 881 200 €	3 200 000 €	2 075 000 €	0 €
2014P03	LOGICIEL SIRH ACQUISITION ET MISE EN	800 000 €	0 €	800 000 €	0 €	0 €	0 €	223 202 €

Ville de Montpellier- Budget Primitif 2024

N° PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	PROPOSITION AP AU BP 2024	TOTAL AP 2024	BP PROPOSE 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2015P09	CONSTRUCTION GS GERMAINE RICHER	11 052 000 €	0 €	11 052 000 €	800 000 €	468 300 €		0 €
2015P11	MULTIFONCTIONS RENOUVELL	1 415 000 €	0 €	1 415 000 €	140 000 €	0 €	0 €	65 070 €
2015P20	CONSTRUCTION GS BENOITE GROULT	12 000 000 €	0 €	12 000 000 €	0 €	0 €	0 €	519 175 €
2016P05	AMENAGEMENT SPORT LAC DES GARRIGUES	800 000 €	0 €	800 000 €	0 €	0 €		104 093 €
2016P06	CRECHE DE LA CITE CREATIVE	3 500 000 €	0 €	3 500 000 €	1 908 950 €	0 €	0 €	990 185 €
2016P08	BD NINA SIMONE PHASE 2	8 840 000 €	-8 840 000 €	0 €	0 €	0 €		
2016P09	INTERFACE HABITAT 3M SERM	1 567 190 €	0 €	1 567 190 €	0 €	256 641 €		
2016P10	INTERFACE HABITAT 3M SA3M	2 305 000 €	0 €	2 305 000 €	0 €	225 000 €	193 359 €	350 000 €
2017I02	AUTOMATISATION ACCES EQUIPEMENTS	500 000 €	0 €	500 000 €	0 €	80 000 €	80 000 €	9 502 €
2017I03	BASCHY / VARENNES	985 300 €	0 €	985 300 €	90 000 €	183 399 €	0 €	170 773 €
2017I06	MISE EN SURETE ETABLISSEMENTS	1 000 000 €	0 €	1 000 000 €	0 €	0 €	0 €	214 362 €
2017I09	SERRE AMAZONIENNE	3 200 000 €	0 €	3 200 000 €	0 €			904 221 €
2017P02	CONSTRUCTION GS JOAN MIRO	11 865 000 €	0 €	11 865 000 €	100 000 €	1 008 450 €	0 €	0 €
2017P04	EXTENSION GAROSUD	5 060 000 €	0 €	5 060 000 €	0 €			682 347 €
2017P06	EMBELLISSEMENT / REQUALIFICATION : ESTHETIQUE VISUELLE	7 046 658 €	-7 046 658 €	0 €	0 €			

Ville de Montpellier- Budget Primitif 2024

N° PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	PROPOSITION AP AU BP 2024	TOTAL AP 2024	BP PROPOSE 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2017P12	AMENAGEMENT PLACE LAISSAC	1 805 000 €	-1 805 000 €	0 €	0 €			
2017P14	CONSTRUCTION GS LUCIE AUBRAC	11 427 000 €	0 €	11 427 000 €	136 573 €	0 €	0 €	43 380 €
2017P14	CONSTRUCTION GS LUCIE AUBRAC	2 953 000 €	0 €	2 953 000 €				40 414 €
2018I01	RENOVATION DOMAINE DE MERIC	4 116 000 €	0 €	4 116 000 €	327 500 €	2 500 000 €	489 684 €	0 €
2018I02	SKATE PARK DE GRAMMONT	6 981 833 €	0 €	6 981 833 €	0 €	602 €	0 €	0 €
2018I03	COMPLEXE TENNIS GRAMMONT	1 410 000 €	17 293 €	1 427 293 €	35 235 €	1 268 €	0 €	0 €
2018I04	RENOVATION PDS COUBERTIN	5 495 203 €	280 000 €	5 775 203 €	999 098 €	0 €	0 €	907 €
2018I05	JARDIN DE LA REINE	1 100 000 €	0 €	1 100 000 €	300 000 €	425 000 €	300 468 €	0 €
2018P02	CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE RIMBAUD	15 000 000 €	0 €	15 000 000 €	700 000 €	2 000 000 €	5 000 000 €	7 223 060 €
2018P03	CONSTRUCTION GS COTEAU	15 000 000 €	-15 000 000 €	0 €	0 €			
2018P05	REEQUILIBRAGE DE LA VILLE ZAC RESTANQUE	13 400 000 €	6 500 000 €	19 900 000 €	7 000 000 €	5 342 000 €	1 928 000 €	0 €
2018P07	RIVE GAUCHE EQUIPEMENTS PUBLICS	7 200 000 €	0 €	7 200 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	0 €
2018P08	CONSTRUCTION ECOLE CONSERVATOIRE	12 720 000 €	800 000 €	13 520 000 €	2 237 540 €	200 000 €	0 €	571 486 €
2018P09	RENOVATION GS AMSTRONG / BON	3 500 000 €	0 €	3 500 000 €	385 769 €	0 €	0 €	1 322 €
V19EGSH01	RENOVATION GS HEIDELBERG ET LOUISVILLE	12 000 000 €	0 €	12 000 000 €	0 €	0 €	0 €	3 500 000 €

Ville de Montpellier- Budget Primitif 2024

N° PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	PROPOSITION AP AU BP 2024	TOTAL AP 2024	BP PROPOSE 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
V19PATR01	EMBELL / PATR CANDIDAT UNESCO	5 330 000 €	0 €	5 330 000 €	1 000 000 €	520 625 €	535 972 €	500 000 €
V20BEAU01	REEQUILIBRAGE DE LA VILLE - ZAC BEAUSOLE	1 600 000 €	-1 600 000 €	0 €	0 €	105 €		
V20CTBS01	CONFORT THERMIQUE ET VEGETALIS ECOLES	12 000 000 €	0 €	12 000 000 €	2 050 000 €	2 050 000 €	2 050 000 €	1 315 045 €
V20PNEC01	PLAN NUMERIQUE DANS LES ECOLES	5 780 000 €	0 €	5 780 000 €	252 000 €	0 €	0 €	570 128 €
V20ROSA01	TRAVAUX MPT ROSA PARKS	1 600 000 €	0 €	1 600 000 €	398 347 €	235 639 €	200 000 €	0 €
V21ARCE01	RESTAURATON AQUEDUC DES ARCEAUX	5 370 000 €	0 €	5 370 000 €	100 000 €	865 000 €	865 000 €	1 780 000 €
V21BOUI01	AMENAGEMENT SECTEUR DES BOUISES	5 550 000 €	0 €	5 550 000 €	990 000 €	1 725 000 €	556 506 €	877 322 €
V21COLM01	ABORDS COLLEGE PARC MARIANNE	3 720 000 €	2 340 000 €	6 060 000 €	1 860 000 €	1 200 000 €	480 000 €	0 €
V21DECO01	DEVANTURES COMMERCIALES	1 330 000 €	0 €	1 330 000 €	200 000 €	238 000 €	238 000 €	188 188 €
V21DPBI01	SQUARE PLANCHON DIAGNOSTIC	1 080 000 €	0 €	1 080 000 €	0 €	350 000 €	500 000 €	230 000 €
V21DPBI02	ACQUEDUC ST CLEMENT	1 680 000 €	0 €	1 680 000 €	290 000 €	350 000 €	417 950 €	300 000 €
V21DPBI03	AGRIPARC MAS NOUGUIER	1 370 000 €	0 €	1 370 000 €	775 850 €	233 940 €	0 €	0 €
V21NPRC01	NPRU CEVENNES PARTICIPATION EQUIP PUBLIC	16 860 000 €	0 €	16 860 000 €	0 €	2 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €
V21NPRM01	NPRU MOSSON PARTICIPATION	28 239 480 €	41 427 720 €	69 667 200 €	16 295 845 €	20 982 800 €	9 616 800 €	10 771 755 €
V21UCPB01	CITE DE L'ALIMENTATION	36 400 000 €	0 €	36 400 000 €	2 868 455 €	11 740 000 €	18 100 000 €	2 084 543 €

Ville de Montpellier- Budget Primitif 2024

N° PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	PROPOSITION AP AU BP 2024	TOTAL AP 2024	BP PROPOSE 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
V21UCPB01	CITE DE L'ALIMENTATION	2 800 000 €	0 €	2 800 000 €	0 €	147 700 €		
V21VEGE01	VEGETALISATION DE LA VILLE	2 000 000 €	0 €	2 000 000 €	305 000 €	392 813 €	325 000 €	12 858 €
V21VEHI01	FLOTTE DE VEHICULES DECARBONES	5 835 000 €	1 786 002 €	7 621 002 €	1 230 355 €	1 351 000 €	365 010 €	415 647 €
V21VEST01	CONSTRUCTION VESTIAIRES ET LOC	1 312 442 €	0 €	1 312 442 €	0 €	11 087 €	0 €	0 €
V22ARCH01	ARCHIVES : ARCHIVAGE ELECTRONIQUE	2 800 000 €	0 €	2 800 000 €	155 000 €	1 400 000 €	1 245 000 €	0 €
V22BORN01	TRANSITION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE	4 230 000 €	0 €	4 230 000 €	1 944 496 €	1 104 554 €	0 €	0 €
V22COEU01	PATRIMOINE : REST MISE EN VALEUR PEYROU	6 324 000 €	0 €	6 324 000 €	500 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	1 768 860 €
V22COEU03	PATRIMOINE : RAVAL FACADES MENUIS CV	3 030 000 €	0 €	3 030 000 €	0 €	640 000 €	640 000 €	640 000 €
V22CREC01	ENFANCE : CONST CRECHE CROIX D'ARGENT	5 100 000 €	0 €	5 100 000 €	900 000 €	2 250 000 €	1 662 500 €	287 500 €
V22CREC02	ENFANCE : FUSION COQUELICOTS BOUTONS OR	1 200 000 €	600 000 €	1 800 000 €	270 000 €	0 €	0 €	756 756 €
V22GPLU01	VILLE PARC : LUNARET-LAVALETTE-MONTMAUR	30 000 000 €	0 €	30 000 000 €	6 716 485 €	11 173 000 €	4 693 000 €	6 794 125 €
V22GSCO01	PRIORITE AUX ECOLES : CONST GS CROIX ARG	14 949 900 €	0 €	14 949 900 €	3 000 000 €	8 000 900 €	1 902 000 €	500 757 €
V22GSCO03	PRIORITE AUX ECOLES : EXT ECOLE DR ROUX	2 500 000 €	0 €	2 500 000 €	400 000 €	1 000 000 €	812 127 €	

Ville de Montpellier- Budget Primitif 2024

N° PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	PROPOSITION AP AU BP 2024	TOTAL AP 2024	BP PROPOSE 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
V22JARD01	VILLE PARC : JARDINS FAMILIAUX ET PARTAG	1 000 000 €	0 €	1 000 000 €	0 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
V22META01	PRIORITE AUX ECOLES : CONFORT THERM ECOL	10 000 000 €	0 €	10 000 000 €	1 200 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	1 800 000 €
V22PLAT01	SPORT DE PROXIMITE : REFECT PLATEAUX SPO	2 000 000 €	608 237 €	2 608 237 €	500 000 €	500 000 €	500 001 €	0 €
V22SDSI01	MODERNISATION INFORMATIQUE DE L'ADMINIST	16 000 000 €	0 €	16 000 000 €	3 486 744 €	4 000 000 €	1 734 828 €	0 €
V22SELF01	PRIORITE AUX ECOLES : SELFS -	12 000 000 €	0 €	12 000 000 €	1 250 000 €	2 750 000 €	2 750 000 €	3 374 809 €
V22SOIN01	BIEN ÊTRE ANIMAL : CENTRE DE SOIN	5 000 000 €	0 €	5 000 000 €	300 000 €	1 000 000 €	3 356 344 €	250 009 €
V22TRAML5	FONDS DE CONCOURS VILLE APAISEE	100 000 000 €	0 €	100 000 000 €	25 000 000 €	25 000 000 €	13 027 382 €	0 €
V22VIDEO01	SECURITE : VIDEOPROTECTION URBAINE	2 000 000 €	0 €	2 000 000 €	300 000 €	624 560 €	0 €	249 741 €
V23BARL01	NV GROUPE SCOLAIRE MAS BARLET	24 000 000 €	0 €	24 000 000 €	1 000 000 €	7 000 000 €	7 000 000 €	6 600 000 €
V23CLIM01	RENOV EQUIPEMENTS ENERGETIQUES - CVC	6 113 800 €	0 €	6 113 800 €	909 276 €	1 741 400 €	950 800 €	1 579 204 €
V23CREC01	CONSTR. CRECHE POMPIGNANE	4 400 000 €	0 €	4 400 000 €	1 858 577 €	1 200 000 €	600 000 €	741 423 €
V23GS2000	GS PARC 2000 2nde EXTENSION	19 000 000 €	0 €	19 000 000 €	2 000 000 €	11 869 600 €	4 133 200 €	0 €
V23GSCO01	EXTENSION ECOLE DELTEIL MICHELET	3 500 000 €	0 €	3 500 000 €	1 300 000 €	0 €	0 €	1 134 864 €

Ville de Montpellier- Budget Primitif 2024

N° PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEE ANTERIEURE	PROPOSITION AP AU BP 2024	TOTAL AP 2024	BP PROPOSE 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
V23GSCO02	DEMOL RECONSTRUCTION GS MERMOZ GAMA	10 000 000 €	7 956 948 €	17 956 948 €	900 000 €	4 000 000 €	5 200 000 €	7 700 000 €
V23GSSR01	ZAC NSR - GS SAINT-ROCH	14 412 000 €	0 €	14 412 000 €	7 000 000 €	5 672 000 €	0 €	0 €
V23TERS01	RENOVATION TERRAINS LT LENORMAND	4 000 000 €	850 000 €	4 850 000 €	1 018 584 €	3 000 000 €	831 416 €	0 €
V24ANNE01	CARRE SAINTE ANNE	0 €	4 304 000 €	4 304 000 €	2 090 000 €	2 214 000 €	0 €	0 €
V24ARCH01	AMENAGEMENT DES ARCHIVES	0 €	15 000 000 €	15 000 000 €	691 141 €	1 500 000 €	6 500 000 €	5 250 000 €
V24CREC01	CONSTR. CRECHE UNIV P. VALERY	0 €	3 500 000 €	3 500 000 €	250 000 €	200 000 €	1 150 000 €	1 000 000 €
V24HTCA01	ZAC HAUT CROIX D ARGENT	0 €	1 600 000 €	1 600 000 €	700 000 €	600 000 €	300 000 €	0 €
V24LEGG01	CONSTRUCTION LEG GUIRAUD	0 €	21 550 260 €	21 550 260 €	536 812 €	6 861 508 €	10 673 510 €	2 364 153 €
V24MILL01	CENTRE D ART MILLE FORMES	0 €	5 000 000 €	5 000 000 €	1 400 000 €	3 600 000 €	0 €	0 €
	Somme :	845 766 715 €	80 802 002 €	926 568 717 €	132 496 919 €	186 664 535 €	130 986 516 €	85 626 991 €

Annexe n°3 : Miroir budgétaire des flux croisés Ville- Métropole de Montpellier

Métropole- Ville BP 2024 (dépenses Ville, recettes Métropole)

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2024 de référence	Montant 2024 de dépenses Budget Ville	Montant 2024 de recettes Budget 3M	Solde
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 568 000,00	10 568 000,00	10 568 000,00	-
	Attribution de compensation investissement temporaire	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00	-
	Fonds de concours Métropole	Convention de gestion	4 150 605,00	4 150 605,00	4 150 605,00	-
	Fonds de concours Ville pour ligne 5 de tramway	Convention de gestion	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00	-
	Participation gestion milieux aquatiques	Convention de gestion	572 800,00	572 800,00	572 800,00	-

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2024 de référence	Montant 2024 de dépenses Budget Ville	Montant 2024 de recettes Budget 3M	Solde
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	39 140 000,00	39 140 000,00	39 140 000,00	-
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Montpellier (désemblacement berges)	Convention de gestion	505 000,00	505 000,00	445 000,00	-
	Remboursement des frais fontaines parcs et jardins	Convention de gestion			60 000,00	
	Remboursement charges bâtiments sportifs (gymnase Olympie, Pitot, Nakache, Neptune, Mosson)	Convention de gestion	207 448,00	187 448,00 20 000,00	207 448,00	-
	Remboursement charges énergie Mosson	Convention de gestion	28 000,00	28 000,00	28 000,00	-

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2024 de référence	Montant 2024 de dépenses Budget Ville	Montant 2024 de recettes Budget 3M	Solde
	Remboursement recettes cimetièrre intercommunal Grammont	convention de gestion	330 000,00	330 000,00	330 000,00	-
	Remboursement de frais archives municipales bibliothèque Paul Langevin / médiatèque Zola	Convention de mise à disposition Zola	85 000,00	85 000,00	185 000,00	-
		Convention de gestion Langevin	100 000,00	100 000,00		-
	Redevance spéciale ordures ménagères		1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00	-
	Remboursement SI métier (PND)	Convention de gestion	8 000,00	8 000,00	8 000,00	-
	Remboursement ingénierie PTZCLD	Convention prestation de services	20 000,00	20 000,00	20 000,00	-
	Remboursement entretien flotte véhicules	Convention de gestion	225 000,00	225 000,00	225 000,00	-

Ville de Montpellier- Budget Primitif 2024

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2024 de référence	Montant 2024 de dépenses Budget Ville	Montant 2024 de recettes Budget 3M	Solde
	Reversement recette FPS à la Métropole		3 716 135,00	3 716 135,00	3 716 135,00	-
	Refacturation personnel : services communs, mises à dispositions descendantes, et frais de structure	Convention de service commun	39 883 722,00	39 883 722,00	39 883 722,00	-
TOTAL			127 539 710,00	127 539 710,00	127 539 710,00	-
Dont Investissement			41 891 405,00	41 891 405,00	41 891 405,00	-
Dont Fonctionnement			85 648 305,00	85 648 305,00	85 648 305,00	-

Métropole- Ville BP 2024 (recettes Ville, dépenses Métropole)

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2024 de référence	Montant 2024 de recettes Budget Ville	Montant 2024 de dépenses Budget 3M	Solde
Investissement	Habitat 3M SERM et SA3M (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	256 674,00	256 674,00	256 674,00	-
	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	300 000,00	300 000,00	300 000,00	-
Fonctionnement	Remboursement des charges énergie théâtre des 13 vents (fin de la convention des autres équipements)	Convention de mutualisation Convention de gestion	63 067,00	63 067,00	63 067,00	-
	Remboursement frais imprimerie municipale (bulletins de salaire, impressions RH, com, finances, protocole, cartes de visite...)	convention de gestion	30 000,00	30 000,00	30 000,00	-
	Remboursement frais entretien cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	150 000,00	150 000,00	150 000,00	-
	Remboursement taxe foncière 3M	convention de gestion	250 500,00	250 500,00	250 500,00	-

Ville de Montpellier- Budget Primitif 2024

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2024 de référence	Montant 2024 de recettes Budget Ville	Montant 2024 de dépenses Budget 3M	Solde
	Remboursement personnel : refacturation services communs, autres flux, MAD ascendantes de personnel	Convention de service commun	2 211 644,00	2 211 644,00	2 211 644,00	-
TOTAL			3 261 885,00	3 261 885,00	3 261 885,00	-
Dont Investissement			556 674,00	556 674,00	556 674,00	-
Dont Fonctionnement			2 705 211,00	2 705 211,00	2 705 211,00	-

MAIRIE DE MONTPELLIER

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

